50¢

CITÉ LIBRE

XVe année No 82 DÉCEMBRE 1965 NOUVELLE SÉRIE

LES COLOMBES et LA B.B.

DES TEXTES DE :

Maurice BLAIN • Albert BRETON • Claude BRUNEAU
Yvon GAUTHIER • Jean-Guy GAULIN • John D. HARBRON
Marc LALONDE • Jean PELLERIN • Maurice PINARD
Jacques TREMBLAY • Pierre J. G. VENNAT

XVe année, No 82
Décembre 1965

revue mensuelle

Editeur propriétaire
Le Syndicat coopératif d'édition Cité Libre

Imprimé à Montréal par
Pierre Des Marais Inc.

Autorisé comme envoi postal
de deuxième classe
Ministère des Postes
Ottawa

Vente des abonnements
et des anciens numéros :
Cité Libre
5090, rue Papineau
Montréal 34
Tél. 526-3361

Abonnement annuel : $3.50
Abonnement de soutien : $10

Vente aux dépositaires :
Distribution Laval
590, boulevard Pie IX
Montréal — Tél. 527-2479

SOMMAIRE

CITÉ LIBRE

NOUVELLE SÉRIE



pointes sèches

PEARSON: PRISONNIER DE LA DROITE

LES élections fédérales tenues au Canada le 8 novembre dernier ont naturellement suscité maints commentaires. Fait curieux à noter : la grande presse en général est à peu près unanime à déplorer le fait que cet appel au peuple n'ait pas réussi à doter le pays d'un gouvernement majoritaire. Des commentateurs prestigieux soupirent. Ils qualifient d'inutile un scrutin qui, en définitive, n'a rien changé, et ils évoquent avec nostalgie l'époque rassurante du bon vieux bipartisme.

A première vue, les commentateurs ont raison. Les élections générales n'ont rien changé, ou si peu. Les libéraux remportent 130 sièges, soit un de plus qu'au lendemain du scrutin de 1963. Les conservateurs n'enregistrent que trois gains sur l'ensemble. On a l'impression que les électeurs se sont bien gardés de modifier un équilibre qu'ils avaient eux mêmes fixé il y a deux ans, se contentant d'apporter des modifications au niveau des tiers-partis. C'est ainsi que le Nouveau parti démocratique remporte 21 sièges, alors qu'il n'en détenait que 17 en 1963, cependant que le Crédit social voit sa représentation réduite de 24 à 14 sièges. On a l'impression que le 8 novembre dernier, les Canadiens ont proprement chauffé les oreilles des partis politiques et leur ont dit : « Ecoutez, pour la deuxième fois, nous vous constituons minoritaires; c'est ainsi que nous vous aimons. Allez, et tenez-vous le pour dit ! »

Les politiciens et les vieux routiers n'y comprennent plus rien. Ils croient que le Canada est désormais promis à un avenir sombre et incertain, attendu que le pays ne semble plus capable de faire l'unanimité derrière l'un ou l'autre des deux grands partis traditionnels.

Feu le bipartisme

Si attendrissante que soit cette nostalgie, il est permis de n'en pas partager le pessimisme. L'affaiblissement du bipartisme en politique est

un phénomène normal — un phénomène qui n'a rien d'alarmant. Bien au contraire, il atteste d'une maturité. Tous les pays évolués d'Europe ont depuis longtemps fait leur deuil du jeu de bascule que favorisait le bipartisme. Les tiers-partis sont venus enrichir l'éventail de l'opinion démocratique, opinion qui se fragmente désormais en tendances de droite, de centre ou de gauche. L'apparition des tiers-partis entraîne la disparition des attitudes traditionnelles. Anciennement, les Canadiens votaient pour gagner leurs élections. Ils obéissaient docilement aux consignes des chefs et ne s'irritaient guère du chantage auquel on les soumettait. Cette époque est révolue. Les électeurs commencent à avoir des idées et ils y tiennent. C'est ce qui explique que, d'une élection à l'autre, le « Nouveau parti démocratique » enregistre des gains minimes; mais ces gains sont constants. Ce vote de gauche n'est pas donné distraitement. C'est un vote lucide, conscient et systématique.

Les Canadiens commencent à ne plus voter pour gagner. Ils votent pour affirmer tranquillement, mais sans défaillance, qu'ils ne sont plus d'accord avec les vieux schèmes. Après les élections, on fait le décompte, et l'on constate, à tout coup, que la majorité désormais est dans l'opposition. Ainsi, le 8 novembre, 39 pour cent seulement des Canadiens, soit 2,885,445 électeurs ont voté pour le parti libéral (qui obtient le pouvoir), alors que 61 pour cent des Canadiens, soit 4,449,759 électeurs ont voté pour des partis qui forment l'opposition. En schématisant, on peut dire que 39 personnes sont chargées de gouverner le pays, sous le regard vigilant de 61 autres qui cherchent, par tous les moyens, à avoir leur mot à dire. Situation extrêmement rassurante. Aussi, il arrive ceci de cocasse que ceux qui ont gagné leurs élections broyent du noir, alors que la majorité de ceux qui les ont perdues se font une coquetterie de s'en vanter ... Non décidément, les observateurs ont tort. Les élections ont changé quelque chose. Elles ont confirmé plusieurs hypothèses.

Canada : pays écartelé

D'abord, elles ont démontré qu'il y a plusieurs Canadas. Le plus ancien, et le plus détesté, est sans conteste le Canada du centre, c'est-à-dire, les deux provinces-mères d'Ontario et de Québec.

On craint et on déteste ces deux provinces, à cause du leadership économique — réputé égocentrique — de *Bay Street* et de la *rue St-Jacques*. On conspue l'Ontario parce que cette province se considère en possession tranquille de sa probité. On conspue le Québec à cause de son égocentrisme national. Ces craintes et ces rancoeurs se reflètent dans le vote du 8 novembre. Les Maritimes ont fait front commun contre l'administration libérale, en partie pour marquer leur hostilité à l'égard du « Power Elite » canadien, et en partie pour faire contrepoids au monolithisme jugé dangereux du Canada français. Les Prairies ont eu à peu près le même réflexe. Ces deux régions craignaient qu'Ottawa devienne la chose du Québec en plus d'être celle des « lobbies » financiers.

La droite au pouvoir

Mais le sens profond du scrutin du 8 novembre dépasse ces évidences. M. Lorenzo Paré, rédacteur en chef de l'*Action*, faisait remarquer, le soir de l'élection à la télévision qu'il est puérile de se faire des illusions. Le Canada en général, a-t-il dit, et le Québec en particulier, est « conservateur » par tempérament. Il est conservateur en ce sens qu'il est plus partisan du statu quo que du changement.

Certes, de noter M. Paré, il existe au pays, et même au Québec, un ferment de gauche. D'année en année, le NPD enregistre des gains réels, voire appréciables. Mais il ne faut pas se faire d'illusions, dit-il, la grande majorité des électeurs demeure indifférente, sinon hostile, aux tendances de la gauche; la grande majorité des gens au Canada en général, et au Québec en particulier, se révèle traditionnaliste en politique; elle demeure fidèle au bipartisme; elle affectionne les positions de centre.

C'est là une théorie défendable. Il y en a d'autres. Plus précisément, il y en a trois qu'on peut résumer comme suit :

1. *certains croient encore que le parti libéral est à gauche, tandis que le parti conservateur serait à droite;*

2. *d'autres, se voulant plus nuancés, affirment que les partis libéral et conservateur se situent plutôt au centre, avec à gauche le NPD, et à droite les factions créditistes;*

3. *certains hommes de gauche, enfin, considèrent que les deux grands partis sont désormais de droite. Réduits à former des gouvernements minoritaires, ils auront toujours tendance à conclure des alliances ou des ententes plus ou moins tacites avec des éléments de droite (Crédit social, Rassemblement des créditistes ou « indépendants ») plutôt qu'avec la gauche (le NPD).*

Une gauche qui se cherche

Tout dépend de la perspective dans laquelle on se place. Il y a peut-être du vrai dans chacune de ces trois théories, encore faut-il se garder des illusions que peuvent créer certaines simplifications séduisantes.

Ainsi, le grand bourgeois, tout convaincu qu'il est d'être en possession tranquille de sa vérité, peut être justifié de dire que les libéraux sont

à gauche, et les conservateurs à droite. C'est une simplification qui lui donne bonne conscience. Il fait état de sa modération et de sa prudence quand il vote conservateur, et se glorifie de son progressisme quand il vote libéral. Pourtant, si l'on regarde les choses d'un peu plus près, la situation n'est pas si simple.

A moins d'être complètement aveugle, il faut bien constater que le parti libéral se divise de plus en plus depuis la guerre en deux clans : le clan de la « vieille garde » (encore tout-puissant), et celui de la « nouvelle vague » (en plein essor). Dans le contexte canadien, on est justifié de dire que cette « nouvelle vague » néo-libérale a nombre d'affinités avec le NPD, et à cause de ce fait, il est logique de croire qu'elle est à gauche plutôt qu'à droite. Mais c'est encore la « vieille garde » qui conserve l'initiative dans le parti libéral, et cette « vieille garde » répudie les idéaux de gauche. Tant qu'elle sera au pouvoir, il sera toujours un peu ridicule de dire que le parti libéral est à gauche.

Les mêmes observations s'appliquent pour le parti conservateur. La « vieille garde » conservatrice ressemble comme une soeur à la « vieille garde » libérale. Les deux sont égocentriques et régionalistes. Depuis ces hauts lieux qu'on appelle *Bay Street* et la *rue St-Jacques,* elles défendent leurs intérêts et leurs privilèges sans se soucier de ce qu'il advient de l'« indépendance économique » du Canada, ayant toutes deux intérêt à « vendre le pays » aux Etats-Unis. Mais le parti conservateur a, lui aussi, sa « nouvelle vague ». Elle se fait particulièrement menaçante dans l'Ouest où elle a réussi à intégrer les puissants éléments de gauche de la défunte CCF. Les « conservateurs » de l'Ouest votent contre l'« Establishment » de l'Est, c'est-à-dire, contre *Bay Street* et la *rue St-Jacques.* Ces « conservateurs » d'occasion s'apparentent beaucoup plus à la gauche qu'à la droite, aussi, il n'est pas tout à fait exact de dire que le parti conservateur — tel que l'a transformé Diefenbaker — est uniquement une force de droite.

Les partisans de la deuxième théorie, c'est-à-dire, celle qui soutient que les libéraux et les conservateurs se situent désormais au centre, seraient plus dans la vérité s'ils précisaient que ce phénomène résulte du fait que la « vieille garde » de ces deux partis se rencontre au niveau des intérêts particuliers et qu'elle continue à conserver le leadership.

Illusions des réformistes

Toutefois, il n'est pas nécessaire d'être grand clerc pour prévoir que les jours de ces deux vieilles gardes sont comptés. Le ferment de gauche qui mijote tant au sein de l'« Establishment » que dans l'Ouest va finir par créer la situation qui commence à se faire jour aux Etats-Unis. La droite libérale et conservatrice aura-t-elle un jour envie de faire front commun contre sa gauche, comme la droite républicaine et démocrate a cherché, l'an dernier à l'instigation de Goldwater, à faire front commun contre la sienne ? Ce nouvel alignement des forces, si jamais il devenait possible, ramènerait une version renouvelée du bipartisme : la droite se composerait alors des deux « vieilles gardes » (la libérale et la conservatrice), du Crédit social, du Ralliement des créditistes (si jamais ces deux groupuscules survivent) et des « indépendants » d'occasion; la gauche, par contre, serait formée des deux « nouvelles vagues » (la libérale et la conservatrice) et du NPD. Mais c'est là sans doute une vision de l'esprit. Plus le NPD s'affirmera, moins il éprouvera le besoin de composer avec le néo-libéralisme modéré que représentent les « nouvelles vagues » des deux partis traditionnels.

Pour le NPD — et c'est là la troisième théorie — les deux vieux partis sont désormais prisonniers de la droite. Les « réformistes » de gauche qui cherchent à les noyauter devront tôt ou tard se rendre compte de la vanité de leur démarche.

L'expérience démontre que les libéraux et les conservateurs cherchent toujours à se mériter les forts appuis de la droite. En 1963, le gouvernement libéral d'Ottawa, se voyant minoritaire, a conclu une entente avec le Crédit social. Cette année, le parti conservateur a mis la sourdine à son nationalisme anti-américain, et Diefenbaker a accepté de se « réconcilier » avec George Hees, l'un des grands commis de cet « Establisment » qu'abhorre tant l'Ouest ! Durant les campagnes électorales, les deux vieux partis laissent volontiers leur « nouvelle vague » brasser quelques idées de gauche, mais dès qu'ils sont au pouvoir, leur « vieille garde » reprend tous ses droits.

Que fera l'administration Pearson de nouveau privée d'une majorité absolue tant désirée mais de plus en plus difficile à obtenir ? *« Si M. Pearson veut vraiment gouverner dans un esprit démocratique,* écrit Claude Ryan (*Devoir,* 10 nov. '65), *il comprendra sans peine que c'est en direction du NPD (c'est-à-dire d'une politique sociale progressive) qu'il devra chercher son principal appui au prochain Parlement. »*

Le numéro de M. Gordon

C'est l'évidence même. Mais la « vieille garde » libérale ne l'entend pas de cette oreille, elle qui a « sa » conception bien particulière de l'« esprit démocratique » et qui n'est guère entichée « d'une politique sociale progressive ». Elle va maintenir « son » ordre. Elle a d'ailleurs la situation bien en main, son scénario ayant été préparé depuis longtemps.

Au lendemain même des élections du 8 novembre, M. Walter Gordon, ministre des Finances remettait docilement et fort poliment sa démission à M. Pearson, lequel l'a acceptée tout aussi docilement et tout aussi poliment. M. Gordon est parti en battant humblement sa coulpe, s'accusant très fort d'avoir mal conseillé son chef quand il a soutenu que l'élection générale lui apporterait une majorité absolue. Le prétexte est élégant, mais il est cousu de fil blanc. Tout le monde sait que si M. Gordon s'en va c'est d'abord et avant tout parce que la « vieille garde » libérale considère que les tendances quelque peu « nouvelle vague » qu'il affichait ne cadraient absolument pas avec les intérêts de l'« Establishment ».

M. Gordon, comme les gens du NPD, s'était mis dans la tête — horresco referens — de « racheter », pour le compte du Canada, les succursales canadiennes des entreprises étrangères. (Les patrons de MM. Winters et Hees n'aimaient pas ça du tout !) De plus, M. Gordon songeait sérieusement à « reviser » le *Bank Act* de manière à plafonner à six pour cent les intérêts perçus par les banques à chartre. A maintes reprises, il s'est montré un ardent défenseur du régime de retraite et de l'assurance maladie, ayant par ailleurs inspiré bon nombre de mesures sociales adoptées par le gouvernement Pearson entre avril 1963 et novembre 1965.

Cet homme démissionne, et en ce faisant, il se trouve à freiner le virage à gauche qu'aurait pu prendre le parti libéral, s'il n'était pas à ce point rivé au leadership de sa « vieille garde ». On comprend que le départ de M. Gordon réjouisse les oracles de *Bay Street* et de la *rue St-Jacques*. Piteux, le démissionnaire avoue ingénuement : « *A Bay Street, j'ai probablement beaucoup plus d'appui des jeunes que des vieux financiers, qui semblent plus inflexibles dans leurs idées.* » L'aveu est méritoire. Il nous permet de noter en passant que, même à Bay Street, il y a une « nouvelle vague » !

"It's Winters' time"

Pour le moment, toutefois, c'est encore la « vieille garde » qui triomphe, et elle le fait sans retenue et sans pudeur. John Meyer, choniqueur financier à la *Gazette* de Montréal reflète sans doute l'allégresse des « vieux financiers » quand il écrit (10 nov. '65) que « *l'aile droite du parti libéral est mal à son aise depuis la publication du premier budget de M. Gordon . . . L'élection de M. Winters donne à cette aile droite — dont M. Sharp est le représentant régulier — une nouvelle force susceptible d'entraîner la rupture avec la politique de M. Gordon . . . Compte tenu du leadership que détiennent, d'une part, les Winters et les Sharp chez les libéraux, les Fulton et les Hees chez les conservateurs, un gouvernement de droite pourrait s'établir en fait, sinon en apparence.* »

Et voilà, le scénario s'est déroulé tel que prévu. Le pouvoir tombe, comme par hasard, entre les mains de M. Winters, le grand commis des Rothschild et de *Wall Street*. Le gouvernement minoritaire de M. Pearson va imposer la politique de la petite poignée de « vieux financiers » qui s'enrichissent en vendant leur pays à l'étranger. Durant quatre ans, nous aurons encore une administration fédérale qui cherchera à retarder le plus possible l'application d'une « politique sociale progressive » — une administration qui, pour demeurer dans les bonnes grâces des « vieux financiers », devra mettre la pédale douce au chapitre du régime de retraite et de l'assurance-maladie.

En conséquence, il est à prévoir que ce n'est pas « en direction du NPD » que M. Pearson ira « chercher son principal appui », mais, encore une fois, du côté de l'extrême droite créditiste. Quoi qu'il fasse cependant, il aura une opposition vigilante et fort gênante pour le surveiller. C'est ce qui compte. Les tours de passe-passe de M. Winters ne trompent plus personne. Le rideau va bientôt tomber, car l'opéra-bouffe n'a plus cours. L'avenir appartient au NPD. Les « réformistes » nouvelle-vague feraient bien de se le dire.

J. P.

JUSTICE POUR LE NPD QUÉBECOIS

UNE fois de plus, le Nouveau parti démocratique québécois, à l'instar de ses prédécesseurs le CCF et le PSD, n'a réussi à faire élire aucun de ses candidats à l'élection du 8 novembre.

Pour les observateurs superficiels, et ils sont nombreux, il s'agit d'une déconfiture. Et pourtant, pour qui se donne la peine d'analyser les chiffres, il s'agit plutôt d'une injustice, démontrant encore une fois l'urgence de remanier au plus tôt la carte électorale, ou de trouver un système donnant au peuple une représentation proportionnelle.

Il y a 75 comtés au Québec. Or le 8 novembre, 234,591 Québécois (chiffres non officiels mais pas loin de la vérité) ont accordé leurs suffrages au NPD, soit 11.8% de la population. On pourrait donc s'attendre à voir au parlement, sinon 7 députés néo-démocrates, du moins un ou deux, strict minimum. Or, il n'en est rien, le NPD québécois est électoralement parlant, inexistant.

Pourtant, à l'échelle nationale, le NPD a décroché 21 sièges avec seulement 18% du vote.

Et les créditistes de M. Caouette ont décroché 9 comtés avec seulement 16.4% du suffrage populaire au Québec.

L'étude du scrutin au Québec conduit à d'autres constatations étonnantes : un candidat néo-démocrate, M. Louis-Philippe Lecours, a décroché 21,500 voix dans Laval où il s'est classé deuxième.

Or 6 seulement des 75 députés du Québec ont obtenu plus de voix que lui au scrutin du 8. Ou, si on aime mieux, M. Lecours, battu, a obtenu plus de voix que 69 des députés élus du Québec.

Le NPD a décroché plus de 10,000 voix dans 5 comtés québécois. C'est plus de voix que n'en ont obtenu 30 des 75 députés du Québec.

Le même parti a décroché 5,000 voix ou plus dans 13 comtés de la province. Or trois députés, dont le ministre libéral des Forêts, M. Maurice Sauvé, ont réussi à se faire élire à l'élection du 8, au Québec, avec moins de 5,000 voix.

Si le vote de 2,830 personnes est suffisant pour permettre à M. Sauvé d'être non seulement député, mais ministre, pourquoi les 21,500 néo-démocrates de Laval n'auraient-ils pas droit à un député ?

Enfin, disons que le NPD a obtenu 1,000 voix ou plus, dans 53 des 75 comtés de la province, qu'il s'est classé deuxième, dans 10 circonscriptions. Et pourtant il n'a pas voix au chapitre au Québec.

On peut toujours jouer sur les statistiques. Il demeure toutefois, que l'élection du 8 novembre a prouvé, une fois de plus, que le vote de tous les électeurs est loin d'avoir la même valeur. ★

Pierre J. G. VENNAT

LES ÉCOLES NORMALES

IL s'est dit beaucoup de choses sur l'éducation depuis cinq ans, assez peut-être pour embrouiller tous les esprits. Chacun s'est essayé à décrire ce que devait être la *vraie réforme* de notre système d'éducation, et la *vraie réforme* est apparue sous les traits d'un monstre à mille et un visages. Il faut être bien téméraire pour revenir sur ce problème, et prétendre y trouver encore quelque lumière. Mais qu'importe : à tout prendre, si un nouvel effort échoue, il ne fera qu'ajouter une mille deuxième tête à notre monstre . . .

Retenons donc la déclaration que faisait un représentant du Ministère de l'éducation, à propos des Ecoles normales, au congrès de la C.I.C., l'été dernier; et considérons le mémoire que les professeurs des écoles normales ont présenté au Ministère, cet automne. Cette déclaration et ce mémoire touchent à ce qui aurait dû être, il me semble, la seule tête d'une *vraie réforme* de l'enseignement : les écoles normales.

Les écoles normales d'État

Les discussions sur les écoles normales sont difficiles, parce que deux choses fort différentes sont comprises sous ce nom. Les premières écoles normales furent des écoles d'Etat : Jacques-Cartier, à Montréal, et Laval, à Québec. Ces deux écoles d'Etat ont près de cent ans d'existence. Seulement, le défunt *Département de l'instruction publique,* au lieu de développer son propre réseau d'écoles normales, s'est contenté de conserver les écoles normales d'Etat qui existaient avant lui, puis a permis la création d'une multitude d'écoles normales privées. Le rôle des écoles normales privées était premièrement de décerner des diplômes aux membres de la communauté religieuse propriétaire. Dans les petites écoles normales privées, les normes académiques furent toujours au plus bas, et on peut dire, sans tellement exagérer, que le trucage et la tricherie faisaient partie de leur tradition. Quand on a voulu mettre de l'ordre là-dedans, on a pris la solution la plus facile : réduire toutes les écoles au plus petit commun dénominateur. Ainsi, deux vénérables écoles normales d'Etat non seulement furent bloquées par le poids des cent écoles normales privées, mais durent se soumettre aux normes qui convenaient aux plus faibles d'entre elles.

Pourtant, quand l'on parle des écoles normales privées, il faut encore faire des distinctions. Dans plusieurs cas, les écoles normales privées furent les seules écoles secondaires accessibles aux femmes du Québec. Nos mères instruites furent des normaliennes. Si des collèges féminins n'avaient pas ouvert leurs portes depuis une vingtaine d'années, il faudrait conserver précieusement les plus importantes écoles normales féminines. Mais, tout naturellement, ces écoles normales se muent elles-mêmes en collèges féminins, et continuent à jouer leur rôle. D'autre part, d'autres écoles normales d'Etat ont ouvert leurs portes depuis une dizaine d'années : nous en comptons maintenant onze.

Le bouc émissaire

A prendre les choses comme elles apparaissent au premier abord, les écoles normales ont tout ce qu'il faut pour servir de boucs émissaires. Le sage raisonne droit : Notre enseignement est pauvre; or, la pauvreté de l'enseignement dépend de la pauvreté des professeurs; or, les professeurs furent formés par les écoles normales; donc, les

écoles normales sont la cause de notre pauvreté intellectuelle. Donc, fermons les écoles normales. Par contre, l'enseignement doit sauvegarder les valeurs universelles; or, l'universel appartient à l'universitaire; donc, que les universités soient chargées de la formation des enseignants.

Seulement, le sage n'a regardé qu'un morceau de la réalité. Les universités sont aussi des réalités contingentes. Et la pauvreté de nos universités s'expliquent mal par la pauvreté des écoles normales, il me semble. Nos universités, elles aussi, se sont essayé dans la formation des « pédagogues » (à l'université, un instituteur devient un pédagogue). Nos universitées privées se sont fait concurrence, les chicanes de clocher ont pris plus de place que la recherche en pédagogie, les chicanes à l'intérieur d'une même université ont multiplié les écoles de pédagogie donnant des diplômes au rabais, et la pagaille universitaire ressemble étrangement à celle provoquée, chez les prolétaires, par la présence des écoles normales privées. La proposition du sage ne règle rien.

Pendant que le sage raisonnait, pendant que se multipliaient les équivoques et les confusions, un Ministère de la jeunesse responsable de l'éducation, comme on disait alors, puis un Ministère tout neuf de l'éducation négligeait ses écoles normales, comme s'il s'était agi d'une chose dépassée. Loin de procéder aux réformes attendues, le Ministère laissait pourrir les choses sur place. A cela s'ajoutait la rumeur, fort bien entretenue d'ailleurs, que les écoles normales fermeraient bientôt leurs portes. L'inscription dans les écoles normales, en septembre 1964, marquait une diminution de plus de 35%; et, dans les écoles normales d'Etat, de près de 20%. Un bon nombre de professeurs d'école normale se cherchaient du travail ailleurs. Avant même que la décision de fermer les écoles normales fut officielle, la négligence du Ministère y conduisait sûrement.

Fermeront, ne fermeront pas

Mais les écoles normales ne fermeront pas. Le raisonnement du sage est si loin de la réalité, qu'il ne l'affectera pas de façon durable.

Le Ministère semble s'être rendu compte que les 2345 normaliens perdus en 1964 ne seraient pas remplacés, que les universités continuaient à poursuivre chacune ses propres intérêts, et que l'intérêt de l'enseignement public ne pouvait être servi directement que par le Ministère lui-même et ses écoles. En septembre 1965, nulle école normale d'Etat n'a fermé ses portes. Au congrès de la C.I.C., un porte-parole du Ministère a carrément soutenu que la formation des maîtres de l'enseignement public était la responsabilité du Ministère seul.

Mais il n'est pas suffisant que les écoles normales d'Etat ne ferment pas leurs portes. Il faut réformer leurs structures académiques. Il faut leur donner une direction compétente. Et il faut se convaincre que cette réforme de l'Ecole normale est le levier de toutes les autres réformes, qu'il faut commencer par là, qu'en dehors de cela tout n'est que réformette.

Réforme des structures

La réforme la plus facile à décrire, et qui doit venir en premier lieu, c'est la réforme des structures. Les professeurs des écoles normales, dans leur mémoire, la présentent simplement. Mais la clarté de leurs propositions n'est pas le fruit du hasard. Il faut se rappeler que, depuis quatre ou cinq ans, les professeurs des écoles normales ont été forcés de penser un peu à leur affaire. A cette époque, bien des propositions improvisées ont été présentées, ce qui justifiait indirectement les tenants du *statu quo*. Mais le *statu quo* n'a réglé aucun problème, et la nécessité de certaines réformes est devenue assez évidente pour faire l'objet d'un mémoire officiel de l'Association des professeurs des écoles normales.

La clé des réformes, au niveau des institutions, c'est une université d'Etat qui prendrait immédiatement charge de tous les enseignements universitaires ou pré-universitaires offerts actuellement par les institutions publiques. Car il faut d'abord mettre fin à cette situation absurde d'un système public sous la tutelle des institutions privées. Pour les écoles normales, par exemple, l'un des pires obstacles à leur bon fonctionnement est l'existence d'un *Comité de régie*, qui permet aux Universités privées de faire échouer n'importe quel projet. Ce Comité de régie représente des Universités qui se chicanent entre elles. Les Universités réussissent facilement à dire « non » ensemble, mais le « oui » ne vient pas ou vient trop tard.

L'Université d'Etat doit accorder une priorité absolue à tout ce qui concerne la formation des maîtres. Les Ecoles normales seront soumises à sa seule autorité.

Un terrain solide

Il faut espérer que le Ministère étudiera sérieusement les propositions des professeurs des écoles normales. Voilà des propositions qui appuient résolument le Ministère de l'éducation dans son rôle propre. Cela est nouveau. Les « corps intermédiaires », qui travaillent actuellement l'opinion publique, semblent toujours ne retenir, du Ministère de l'éducation, que le nom.

(suite à la page 20)

LES COLOMBES
et
LE POUVOIR POLITIQUE

Observations sur une hypothèse

par *MAURICE BLAIN*

LA décision des trois colombes, MM. Jean Marchand, Gérard Pelletier et Pierre Elliott Trudeau, de faire leur nid chez les vautours libéraux d'Ottawa a suscité, dans les milieux intellectuels de toutes tendances, des réactions passionnées. De l'allégresse messianique à l'indignation sacrée, de la joie féroce à l'amère déception, ces réactions, dans le blâme ou la louange, paraissent inspirées des mêmes préjugés ou des mêmes dogmatismes qui, depuis quelques années, partagent notre conscience politique. Sans conteste, leurs idées avaient d'emblée situé ces hommes au centre d'un débat fondamental. Il est plus que probable que leur engagement contribue à ranimer certains antagonismes qui commençaient à s'essouffler. La relance du pouvoir, maintenant investi, n'apaisera pas les esprits. Souhaitons seulement que l'incertitude et la gravité des enjeux en cause et leurs implications intellectuelles inaugurent un examen plus objectif de ce débat appelé à faire encore long feu.

Les trois hommes sont trop lucides pour n'avoir pas prévu la reprise et l'aggravation de la controverse qu'allait rouvrir leur engagement. En pleine contestation de nos institutions politiques, c'est-à-dire à un moment où des fédéralistes orthodoxes travaillent à instaurer en fait un Québec autonome, où des socialistes radicaux pratiquent ouvertement un nationalisme ouvert à la sécession, et où des séparatistes marxisants revendiquent l'Etat fort et le parti unique, cet engagement devient à lui seul UN FAIT POLITIQUE nouveau. Car une telle option suppose une analyse politique dont l'interprétation et l'orientation peuvent, dans le proche avenir du Québec, provoquer une revision déchirante des pensées et des stratégies réformistes, et d'abord de la socialiste, infléchir sensiblement, entre les formations anciennes et nouvelles, une évolution du rapport des forces et préparer le processus plus lointain de paris et de clivages décisifs.

Il y a plus. Que dans un tel contexte de remise en question, ces trois hommes, associés depuis toujours aux combats du progrès social et aux idées de la gauche intellectuelle, acceptent de militer dans un parti traditionnellement inféodé au capitalisme, identifié à des structures antidémocratiques et livré à l'opportunisme électoral, et c'est un revirement qui achève d'égarer l'opinion. Aux contradictions de la conjoncture s'ajoutent les équivoques d'une option qu'ils sont maintenant engagés de défendre dans la loyauté et la solidarité. La querelle idéologique qui les opposait aux nationalistes, et plus récemment aux séparatistes, risque maintenant d'éclater dans une rupture sans retour parce que transposée sur le plan du pouvoir, et du pouvoir national. Car la seule perspective de faire triompher politiquement une des thèses en présence mobilise toutes les factions antagonistes, qu'elle regroupe dans l'opposition.

En effet, cette rupture est aggravée de conditions si discutables d'élection — stratégie interne du parti — et de divisions si apparentes entre la pensée de ces hommes et les ambitions de ce parti — conception de l'Etat, indépendance économique, aménagement de la sécurité sociale, politique nucléaire — qu'on peut se demander combien de temps ils pourront soutenir ces contradictions et ces équivoques. Devant les conséquences d'un choix aussi périlleux, plusieurs de leurs anciens camarades de combat, sollicités par l'action, se sont posé un problème de conscience. Et si certains cèdent un peu trop facilement à la démagogie du coup de pied de l'âne, qui consiste à dénoncer une trahison ou une démission, d'autres ont peut-être raison de penser que cet engagement pose à cette génération un précédent de morale intellectuelle et politique. Car si Marchand, Pelletier et Trudeau étaient libres — et peut leur contester ce droit ? de choisir l'action politique, ils ne l'étaient pas d'arrêter le contexte

historique, ni surtout la signification et les conséquences de leur décision. Leur titre même de leaders du progrès social et du combat intellectuel — leurs adversaires devraient le reconnaître en toute loyauté — tend à faire de leur accession au pouvoir, visiblement le contraire de l'opportunisme rentable, le symbole d'une revision collective de notre avenir politique et des moyens de le réaliser. Or HOMMES DE GAUCHE, ils auront choisi, sinon une politique, un PARTI DE DROITE.

Dans quelques mois, le remous d'opinion sera apaisé et commencera d'apparaître la vraie dimension de leur option. Simple accident d'électoralisme, faute grave d'appréciation, acte de lucidité audacieux ? Politique précipitée d'une dernière chance déjà manquée ou amorce d'une seconde révolution tranquille à l'échelle de la nation ? S'il ne justifie pas les moyens, le succès politique, hélas ? seul justifie la décision de les saisir. Sans préjuger des difficultés énormes d'une telle entreprise, ni de l'évolution des faits qui peuvent la sauver ou la ruiner, nous ne doutons pas que les trois colombes ont cru choisir la voie de la lucidité et la chance d'une seconde révolution. Mais que vaut objectivement cette hypothèse ? Car l'hypothèse elle-même, et c'est l'originalité mais aussi la contradiction non résolue de l'option, semble reposer sur une analyse politique qui, en supposant une simplification et un renforcement des forces du régime politique traditionnel, exclut le facteur de dynamisme le plus essentiel à l'accomplissement de ses objectifs fondamentaux.

I – LA THÈSE : L'ÉQUILIBRE DU POUVOIR

En passant au pouvoir, Marchand, Pelletier et Trudeau embrassent moins une carrière qu'ils n'entreprennent une mission. Et cette mission s'inscrit pour eux au terme d'une analyse politique précise.

Les trois hommes ont été profondément marqués par l'antagonisme du néo-nationalisme qui s'est manifesté depuis près de trois ans. En rupture de nationalisme traditionnel, ils demeuraient, par leurs conceptions du rôle de l'Etat, de la justice sociale et de l'indépendance économique, partisans de la révolution tranquille au Québec. (Parmi les premiers, ils avaient contribué à dissocier une pensée politique réaliste du messianisme privilégié et stérile de l'ethnie canadienne-française et à distinguer les trois ordres de faits qui gouvernent le destin du Québec : le monopole de son autonomie culturelle; sa situation de minorité politique dans la Confédération et la dépendance économique du Canada en Amérique.) Mais en même temps sensibilisés aux libertés civiles de la personne et soucieux des institutions démocratiques, ils appelaient cette révolution dans les cadres de la légalité, les schèmes d'une évolution progressive et la synthèse d'une politique sociale et économique qui pourraient assumer, sinon résoudre les contradictions inhérentes à notre historicité.

Or, leur synthèse suppose deux conditions impératives : une règle de droit constitutionnel — le système confédératif, et un parti d'audience nationale, réalisant l'accord des deux groupes anglo-saxon et canadien-français, seules capables de garantir l'unité, dans la diversité, de la nation. Sans ces conditions, qui réalisent l'équilibre nécessaire des tensions internes, c'est l'éclatement toujours possible et peut-être l'aventure.

Aussi n'est-ce pas par hasard si leur pensée débouche aujourd'hui dans l'action et que des préoccupations idéologiques anciennes les confrontent à des nécessités tactiques. Le débat, très dur et souvent injuste, où les a placés l'émergence du séparatisme, les a instruits sur un certain nombre de périls que court notre société politique et que la période de crise actuelle ne fait qu'accentuer. De cette expérience, ils ont tiré un enseignement que j'appellerai leur hypothèse probable d'action.

Cette hypothèse, je la tire de commentaires plus anciens aussi bien que de déclarations récentes. Elle est complexe et nuancée. L'analyse politique que sous-tend l'hypothèse repose sur l'observation des deux faits majeurs de notre vie politique depuis 1960. Je la schématiserai uniquement pour des raisons de brièveté.

1 — LA RÉVOLUTION TRANQUILLE DU QUÉBEC

La révolution tranquille du Québec est engagée dans une course à fond, de puissance et de prestige, qui va bouleverser l'équilibre ancien mais fragile de l'ensemble canadien. Elle peut devenir d'autant plus menaçante qu'elle ne s'accomplit pas au nom d'une idéologie politique ou d'une doctrine économique, — malgré le fameux « maître chez nous » — mais, appuyée sur de profonds dynamismes internes, par la nécessité impérieuse d'aménager une société moderne. Un grave choc socio-économique risque de se produire, que pourrait encore aggraver l'ambiguité du nationalisme qui anime et que charrie à la

fois cette révolution. Et il ne paraît pas invraisemblable que l'équivoque de ces deux phénomènes simultanés, et à tort trop souvent identifiés en milieu anglo-saxon, en suscitant un faux affrontement racial provoque des réactions en chaîne qui ne laisseraient à un possible contre-séparatisme que le choix entre un Etat de type unitaire et l'annexion aux U.S.A.

Mais la révolution du Québec ne pose pas de défi qu'au reste du Canada. Elle alimente pour le Québec lui-même une dangereuse tentation.

Deux courants de forces se conjuguent aujourd'hui pour transformer l'élan initial et le sens de la révolution tranquille. Le premier, issu de l'Etat lui-même, qui tend à enfermer le régime dans la souveraineté et la technocratie. Le second, issu d'une fraction agissante de la population et même de certaines élites, qui revendique un nationalisme virulent de décolonisation.

Or, ces processus internes s'accélérant l'un l'autre, s'accompagnent de symptômes déjà inquiétants du conservatisme : émergence d'un néo-capitalisme indigène, renforcement de l'appareil policier, effacement de la liberté de presse, offensive de l'intégrisme religieux, absence d'opposition politique. Poussé et par ses succès et par ses échecs vers l'isolationnisme, le Québec pourrait facilement dériver vers un Etat de droite qui fatalement serait amené à gouverner avec des méthodes et à se maintenir dans un climat où les libertés démocratiques et le progrès social seraient directement menacés.

2 — L'AFFAIBLISSEMENT DU POUVOIR CENTRAL

La révolution du Québec, tout au moins ses objectifs, son orientation, son rythme, ne sont pas des phénomènes isolés. Ce n'est pas par hasard s'ils sont apparus et ont pris toute leur force avec la fin de l'hégémonie libérale à Ottawa, c'est-à-dire avec le renversement d'une politique de centralisation continue depuis vingt ans.

L'épuisement de la députation libérale québécoise aux Communes, un sentiment profond, chez les Canadiens français, d'exclusion du jeu confédératif, la projection de divisions graves à travers le pays, la succession de gouvernements minoritaires au Parlement, l'impuissance à gouverner des partis traditionnels, la dérision des règles de la démocratie et la paralysie du parlementarisme — tout cela manifeste une fuite de pouvoir, une sorte d'affaiblissement progressif de l'Etat fédéral qui ne trouve d'autre expédient à l'équilibre que l'empirisme de la décentralisation. Si bien que, de régimes d'exception en concessions, de marchandages en abandons, de conférences en caucus, l'Etat central, aux yeux des autres provinces, paraît résigné à brader la Confédération sous la menace et au bénéfice du seul Québec.

Le déséquilibre et la tension inévitables que peut instaurer une telle évolution sont évidents. Au terme de cette logique, — et l'échec de la formule Fulton-Favreau en témoigne avec éloquence — les revendications de départage fiscal et de réforme constitutionnelle du Québec mettent directement en question non pas la nature du régime politique (l'hypothèse sécessionniste exclue), mais LE RAPPORT FONDAMENTAL DES FORCES sur lequel il reposait depuis 1867. La crise actuelle de l'Etat central ne traduit pas autre chose que le malaise profond des deux partenaires indispensables au fonctionnement du régime.

Rupture décisive de l'unité politique canadienne, échec de la démocratie dans un Québec assiégé par la sécession, telles sont les menaces majeures qui planent sur notre avenir de double minorité en Amérique. Menaces d'autant plus graves qu'elles se provoquent simultanément, qu'elles s'alimentent réciproquement. Dans une perspective d'affrontement, le processus de divorce des groupes nationaux et de liquidation des institutions importerait assez peu, et toutes les avenues qui peuvent y conduire : statuts de province privilégiée, d'Etat associé ou d'indépendance, sont à peu près parallèles. Une seule voie demeure ouverte pour conjurer les deux périls : préserver à la fois le pouvoir d'adaptation du système confédératif et le pluralisme politique de la révolution tranquille. Une seule démarche : la progressive négociation d'un nouveau pacte national, de même type, mais de modalités différentes. Mais cette négociation, pour réussir, postule deux préalables : la claire détermination du Québec d'exclure la sécession comme phase ultime de sa révolution et l'accord loyal des autres provinces pour intégrer dans l'unité du Canada les bouleversements inévitables de cette révolution. Car la révolution tranquille contre la Confédération, et la Confédération sans la révolution tranquille sont peut-être également condamnées.

Théorie politique de la synthèse — équilibre dans la diversité, égalité dans l'unité, certes inspirée d'un fédéralisme orthodoxe, mais soucieuse d'une équation entre institutions et démocratie. L'analyse justifie l'engagement, même si elle ne l'explique pas en entier. Pour entreprendre et réussir la négociation, il faut des interlocuteurs et des garanties. Interlocuteurs et garanties passent par le pouvoir. Le pouvoir passe par le parti libéral.

Cette négociation est en fait déjà entamée. Mais l'immédiate conjoncture politique précise l'imminence d'une « grande confrontation », constitutionnelle et fiscale, entre le gouvernement central et les provinces, qui, sous peine de crise et d'impasse, devra aboutir à des accords perma-

nents. Des problèmes majeurs comme ceux de l'aide fédérale à l'éducation et à la recherche, de sécurité sociale tels l'assurance-santé et la caisse de retraite, de planification économique dans le développement régional et l'automatisation, ne peuvent, sans compromettre gravement l'essor de toute la nation, demeurer en l'état. Leur solution pose des difficultés de juridiction qui se résoudront par un départage nouveau des pouvoirs politiques, des influences économiques et des contrôles fiscaux. Ce réaménagement est sans doute le prix que le gouvernement central et les provinces seront appelés à payer pour faire du Canada une grande nation moderne. Pour qu'Ottawa puisse accueillir l'émergence du Canada français comme un facteur dynamique et que la révolution tranquille puisse jouer pleinement son rôle de « révolution influente », des hommes des deux camps doivent pouvoir engager le dialogue et tenir le dur langage du réalisme politique possible, plutôt que de se braquer dans des idéologies stériles.

Si ma projection, même approximative, est juste, tel est l'essentiel de l'analyse et de l'hypothèse de Marchand, Pelletier et Trudeau. Du moins, dans l'immédiat. Comme paraît fondée leur option, conditionnelle et limitée à la réalisation de ce dessein auquel leur carrière politique est désormais liée, irrémédiablement.

II – L'ANTITHÈSE : L'ÉVOLUTION DE LA SOCIÉTÉ POLITIQUE

Sans préjuger du destin du Québec, disons que je tomberais assez volontiers d'accord sur l'essentiel de cette analyse. Elle a l'immense mérite de poser notre question politique fondamentale, même si elle risque de trop simplifier l'avenir dans le faux dilemme séparatisme-fédéralisme. Cependant les déclarations de principes de la dernière campagne électorale ont laissé dans l'équivoque les vrais problèmes de la « grande confrontation ». Le demi-silence des trois hommes sur une politique possible, et que beaucoup espéraient clairement définie, infirmerait-il déjà le paradoxe évident de leur hypothèse : que leur option se révélait, à l'examen initial, comme d'abord préoccupée du Québec, et comme un pari implicite sur son avenir ? Ils allaient à Ottawa parce qu'ils souhaitaient, par le respect des règles de jeu confédérales, affermir la démocratie dans la révolution tranquille; ils en seraient les garants en milieu anglo-saxon, l'empêchant de dériver vers le nationalisme.

Mais notre accord sur l'analyse politique laisse entières nos réserves sur l'option du pouvoir. Car précisément, l'hypothèse du pouvoir ne paraît valable et surtout efficace que réalisées un certain nombre de conditions ou de présomptions que l'élection du 8 novembre, avec une ironie flagrante, s'est employée à ruiner. Or, la démonstration du 8 novembre peut remettre en question les forces politiques en présence et les types de solution qui justifiaient l'engagement.

1 — LE POUVOIR DOIT ÊTRE MAJORITAIRE

Une majorité absolue des sièges au Parlement est parfaitement concevable en dehors du bipartisme. Mais l'histoire des formations politiques canadiennes depuis un siècle, et plus près de nous la succession de quatre gouvernements minoritaires nous enseignent que seul le bi-partisme a jusqu'ici engendré des législatures stables.

Or, il semble bien que nous assistions, depuis dix ans, à la contestation, sinon au déclin du bipartisme. Phénomène nouveau, mais probablement durable de nos moeurs politiques, et qui traduit, dans le peuple, la conscience de plus en plus aiguë que les deux partis traditionnels sont demeurés impuissants à prévoir et à gouverner, c'est-à-dire à entreprendre les transformations de structures, de méthodes et d'orientation nécessaires à la conduite d'un Etat moderne. Il suffit d'examiner les variations, par parti, du vote national, et en particulier l'ascension régulière du N.P.D., pour anticiper l'alternative du multipartisme. Avec ou sans gouvernement majoritaire, avec ou sans l'effacement d'un parti classique au bénéfice d'un tiers parti, un tel réalignement des formations politiques entraînerait un bouleversement de nos habitudes parlementaires. En premier lieu, sur la conception de l'Opposition et de son rôle au Parlement — les partis n'obéissant plus au vieux réflexe de balancier ou de l'interchangeabilité garantie du pouvoir; en second lieu, sur les rapports entre l'Etat central et les Législatures provinciales — les accords ne sont plus fondés sur les allégeances de partis, mais sur les politiques des gouvernements.

La fin du monopole des vieux partis sur le régime modifierait radicalement l'exercice du pouvoir. Elle introduirait nécessairement une politique de rechange à celle du gouvernement. Signifierait-elle le risque inévitable de l'instabilité des coalitions ou la chance inespérée d'un durable réalignement des forces ? Rien de moins certain. Mais l'évolution qui se dessine aujourd'hui dans la contestation du bi-partisme tend déjà à modifier les règles qui prévaudront pour affronter « la grande confrontation ». Le préalable du pouvoir majoritaire uni-parti, tout au moins comme représentation du peuple, est déjà dépassé.

2 — LE PARTI LIBÉRAL PEUT SE TRANSFORMER

Multiforme, le parti libéral n'a jamais élaboré, sur les plans politique, économique ou social, de pensée ni de programme articulés ou cohérents. Pragmatiste par tradition, un heureux hasard de gouvernements l'a placé à des époques de transition dont la nécessité lui a valu une réputation d'opportunisme assez souple pour éviter le conservatisme systématique. Rien ne lui interdit donc de varier.

Mais s'il n'a ni pensée ni programme à sacrifier, il a, comme son demi-frère conservateur, de puissants intérêts à défendre, et qui sont, comme chacun sait, ceux du capitalisme nord-américain. Intérêts si puissants, en effet, qu'ils contrôlent en grande partie les structures et l'orientation internes du parti. Le « Power behind the Throne » de la rue Saint-Jacques et de Bay Street n'est pas une figure de style. Il ne s'agit pas, en désignant ce pouvoir occulte, de mettre en cause le système économique qui régit le Canada, mais de constater la mainmise directe des grands possédants sur les intermédiaires entre le peuple et l'Etat, c'est-à-dire sur les instruments de la démocratie. Aussi le bi-partisme canadien n'est-il autre chose que la projection, dans le pouvoir politique, du véritable pouvoir économique. Par l'alternative de l'autre parti, le fief de l'Etat ne peut passer en d'autres mains.

Or espérer du parti libéral qu'il se transforme profondément, c'est lui demander de rompre avec des habitudes de pensée et des méthodes de gouvernement d'essence conservatrice; c'est attendre de lui qu'il s'engage résolument dans la voie du progrès, et entreprenne l'évolution de la société canadienne elle-même.

Sans doute, la démocratisation des cadres et l'affranchissement des finances électorales sont-ils des mesures nécessaires, mais seulement préalables. Même sous la législation électorale la plus rigoureuse, ni l'égalité à l'intérieur des partis, ni leur émancipation financière à l'égard des grands capitaux ne suffiront à assurer le libre fonctionnement des instruments de la démocratie. Pour retrouver l'autonomie réelle des prérogatives législatives et exécutives de l'Etat, c'est à la conception même de la fonction publique et du pouvoir qu'il faut s'attaquer. Or, cette autonomie, surtout en régime capitaliste, suppose des priorités entre le progrès de la nation et le protectionnisme des grands intérêts. Et pour le parti libéral, une réforme ne signifie rien moins qu'une rupture avec l'Establishment et l'Influent Society. L'imagine-t-on planifier sans l'accord des institutions bancaires, instaurer l'assurance-santé contre les sociétés d'assurance ?

Aussi bien, une volonté de réforme véritable risque de se briser à la fois contre la détermination du parti à sauvegarder la règle du bi-partisme et son impuissance à formuler une pensée et à défendre un choix politique. Car une réforme digne de ce nom tend à ébranler les assises mêmes d'un système hors duquel les partis traditionnels ont raison de craindre leur éviction du pouvoir.

3 — LE VOTE NÉO-DÉMOCRATE EST SANS ISSUE

Le socialisme classique, d'inspiration révolutionnaire et de vocation ouvriériste, a vécu, même en Europe doctrinaire. L'apparition de l'Etat moderne achève de transformer les rapports entre société industrielle et capitalisme. De la société de l'oppression, avec la lutte des classes, à la société de l'abondance, avec le nivellement des masses, le socialisme est passé de l'alternative de système à l'alternative de politique. La véritable option qu'il propose aujourd'hui, c'est une option de gestion. Car la question décisive pour le régime politique ne consiste plus à savoir pour qui il gouverne, — le peuple ou les possédants, mais pourquoi et comment il gouverne toute la nation. Le socialisme de Scandinavie et de Grande-Bretagne en ont administré la preuve.

L'Amérique n'a globalement connu ni les espérances idéologiques, ni les luttes de classes, ni surtout les clivages économiques extrêmes qui ont fait naître le socialisme. L'immense richesse du continent n'était pas à repartager, mais à conquérir. Ni le Canada, ni le Québec n'échappent à ces déterminismes. Le socialisme ne peut leur offrir une alternative de société ou de régime, mais d'aménagement économique et d'orientation politique. Fin des illusions.

Par ailleurs, si l'Etat moderne évolue vers une immense technocratie gestionnaire, et par conséquent tend à institutionaliser les progrès de la société, les régimes eux-mêmes secrètent une part de leur dynamisme et les différences et les oppositions entre idéologies et partis ne peuvent que s'amenuiser. Or, ce constat comporte un enseignement évident : aucun parti d'obédience socialiste ne peut revendiquer le monopole des idées de gauche ni du progrès social.

Mais ceci dit, notre société renferme encore très suffisamment sa part d'inégalité et d'injustice, d'inconscience et d'inertie, de contradiction et de gaspillage, de sujétion et de médiocrité pour éprouver le besoin, essentiel et permanent, du « challenge » radical d'un grand parti socialiste, adapté à la fois aux exigences du continent américain et d'une civilisation humaine et moderne. La question n'est alors plus de savoir si le N.P.D. est ce parti socialiste, mais que seul et comment il peut le devenir.

A l'enseigne du réalisme politique, Marchand, Pelletier et Trudeau ont implicitement répondu à la question : pour un temps imprévisible, le N.P.D. demeure une voie sans issue. Entre deux risques ou deux certitudes, la participation à un gouvernement de droite et l'adhésion à une politique de gauche, ils ont choisi l'efficacité à court terme. Non sans de longues hésitations, ni même, on l'imagine, sans déchirement.

Mais dans la mesure même où leur engagement signifie un refus du N.P.D., les faits résistetnt à leur hypothèse et contredisent objectivement leur justification.

a) Tout au cours de la campagne électorale, le parti libéral, que les trois intellectuels ont rallié pour faire triompher leurs idées, a systématiquement évité de discuter nos véritables problèmes politiques.

b) Dans le même temps, le N.P.D. a proposé son programme le plus audacieux et le plus cohérent. Lucidement, il a avancé la seule politique de rechange.

c) Enfin et surtout, pour la cinquième fois en autant de consultations, l'appui populaire au N.P.D. a continué sa progression contre les prévisions des cassandres qui appelaient la disparition des tiers partis. De 1953 à 1965, la proportion du vote néo-démocrate est passée de 11.5% à 18.0% pour le Canada, et de 1.5% à 12.1% pour le Québec. Alors qu'en 1963 il se classait au second rang dans un seul comté du Québec, le N.P.D. talonne en 1965 la majorité dans 10 comtés, dont un bloc de 8 pour la seule région de Montréal.

Deux conclusions tombent sous l'évidence. Le N.P.D. s'affirme de plus en plus comme le seul animateur d'une véritable pensée politique; le style de sa campagne est à cet égard une école de démocratie. Le N.P.D. élargit sans cesse ses assises dans le peuple et doit dorénavant compter comme une donnée permanente des forces politiques en marche de la nation.

Est-ce à dire, comme beaucoup le craignent, que Marchand, Pelletier et Trudeau, s'ils ne cherchaient pas le pouvoir pour lui-même, ont peut-être misé sur le mauvais cavalier ? Que leur absence des rangs néo-démocrates aura coûté la chance inespérée de pratiquer enfin une percée au Québec ? Et que l'incertitude et la division, surtout à Montréal, des forces démocratiques affaiblies par cette absence pèseront sur le regroupement du parti et son action à long terme ? Invérifiables hypothèses, surtout dans le contexte de scission idéologique du N.P.D. provincial, vieille de 1963, et dont on peut douter que la récente confrontation avec le peuple ait reconstitué l'unité. Bien malin qui, parmi les stratèges, départagera les idéalistes des clairvoyants.

Mais dès à présent, les trois hommes sont condamnés à soutenir un gouvernement dont le meilleur des idées, l'essentiel du dynamisme et l'existence même dépendent désormais de ceux qu'ils ont répudiés.

Privés du pouvoir absolu, idéologiquement coïncés entre le conservatisme libéral et le progressisme N.P.D., politiquement situés au point de tension maximum entre l'Establishment et la révolution tranquille, Marchand, Pelletier et Trudeau paraissent, dans l'immense enjeu d'un Canada impossible mais nécessaire, enfermés dans un paradoxe d'extrême force et d'extrême faiblesse, et qui convient parfaitement à leur tempérament d'hommes d'opposition.

En simple démocrate sans brevet politique, je m'interroge. Tenter de poursuivre la révolution tranquille à Ottawa et en même temps introduire le socialisme dans le parti libéral, est-ce la double quadrature du cercle ?

Mais tout peut arriver, et c'est pourquoi le dossier doit demeurer ouvert.

En attendant, d'innombrables énergies devront s'employer, je ne l'ignore pas, à reviser la pensée et à ajuster l'action indispensables à la réforme et à la gestion de cette société que prépare l'espoir néo-démocrate. ★

Maurice Blain

BIZARRE ALGÈBRE !

Huit commentaires sur le Rapport préliminaire de la Commission Royale d'Enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme

LE *Rapport* préliminaire sur le bilinguisme et le biculturalisme mérite qu'on s'y arrête beaucoup plus que ne l'ont fait ceux qui jouent traditionnellement le rôle de critiques sociaux au Canada. Les questions linguistiques et les problèmes inter-ethniques touchent aux fondements même du consensus sur lequel repose la société politique canadienne et qu'une commission royale soit mandatée pour les étudier et pour proposer des solutions, cela est d'une importance cruciale pour l'avenir de notre pays.

Les Commissaires sont des gens de bien, honnêtes, intelligents, généreux et qui (comme ils le disent eux-mêmes, paragraphe 23) « ne plaident pas l'infaillibilité ». Nous supposons donc que leur but, en publiant un rapport préliminaire dont rien dans leur mandat n'indiquait la nécessité, était de soumettre à l'épreuve de la discussion publique certaines de leurs méthodes d'enquête et certaines de leurs hypothèses de travail.

Disons-le carrément : ces méthodes nous paraissent naïves et confuses et ces hypothèses risquent d'introduire dans le circuit des idées et dans l'organisation sociale elle-même des principes corrosifs, mal mûris et que de toute façon le *Rapport* ne justifie pas.

Notre but n'étant pas de présenter une analyse détaillée du *Rapport,* et encore moins d'écrire un contre-rapport, mais simplement de communiquer aux Commissaires et au public nos réflexions sur un certain nombre de points, nous nous exprimerons tout simplement dans une série de commentaires plus ou moins détachés.

Premier commentaire :

Sur l'exécution du mandat.

Prenons l'hypothèse la plus favorable au gouvernement qui a nommé la Commission d'enquête : supposons qu'il ne s'agissait pas pour ce gouvernement minoritaire d'éluder un problème épineux, de gagner du temps jusqu'à ce qu'un climat politique meilleur le reporte au pouvoir avec une majorité confortable; supposons qu'il ne s'agissait pas non plus pour ce gouvernement de masquer son impuissance à concevoir et à appliquer une politique qui tende à renforcir le vouloir-vivre collectif des Canadiens de toute origine; supposons enfin qu'il ne s'agissait pas de prendre une commission d'enquête — toute royale qu'elle était — pour une assemblée constituante, autorisée à « repenser » les structures constitutionnelles du pays.

En somme, supposons que le parti libéral fédéral, qui s'était fait fort pendant la campagne électorale d'être le seul à pouvoir sauver l'unité nationale, possédait sa théorie du fédéralisme, sa conception de ce que doit être un Canada fort et uni. On pourrait alors admettre que ce parti, une fois porté au pouvoir, était justifié de faire faire certaines expertises relativement, par exemple, aux données linguistiques canadiennes et aux techniques propres à modifier cette situation.

Ces hypothèses posées, la Commission n'était nullement invitée à interpréter son mandat (Appendice 1) dans le sens le plus large possible; elle devait avant tout se proposer deux tâches précises :

1. « Faire enquête et rapport sur l'état présent du bilinguisme et du biculturalisme au Canada ... et sur la pratique du bilinguisme ... dans ... l'administration fédérale ».

2. « Présenter des recommandations de nature à assurer le caractère bilingue et biculturel de l'administration fédérale ... (et de nature à) permettre aux Canadiens de devenir bilingues ».

Or de ces deux tâches, le *Rapport* n'en accomplit aucune. Dans le domaine des faits, on nous parle bien « d'un vaste programme de recherches » (par. 4), mais loin de se réclamer de quelque sondage scientifique, on aligne quatre chapitres entiers (2-3-4-5) de « témoignages » dont éventuellement peut-être « les recherches permettront ... à la Commission de vérifier

l'exactitude. » (par. 139); en attendant, toutefois, la Commission « analysera cette *réalité* (ch. 6) et commencera à en dégager des conclusions *provisoires* (ch. 7) » (page 7 du *Rapport*. Nos italiques).

Dans le domaine des recommandations, rien. Beaucoup d'alarmisme; infiniment de mises en garde sur la gravité de la crise. « Mais on ne saurait attendre d'un exposé de ce genre qu'il aboutisse à des recommandations précises. Celles-ci concluront le rapport final de la Commission, rapport qui sera fondé sur des *données objectives* » (par. 137). Nos italiques.

Deuxième commentaire :

Sur quelques confusions fondamentales

Puisque la Commission ne pouvait rien exécuter de son mandat dans un *Rapport* préliminaire, elle aurait au moins pu s'appliquer à éclairer ce mandat, à élucider ses termes en fonction du travail à accomplir, à élaborer une problématique rigoureuse et qui tienne compte des aires définissables en termes non-équivoques.

S'il est vrai que « l'idée maîtresse du mandat ... c'est l'égalité entre les deux peuples » (par. 3), que n'a-t-on pas poursuivi plus loin l'interrogation de cette idée ? La pensée politique connaît bien l'idée d'égalité entre les individus, en ce sens que tous sont considérés comme égaux devant la loi, et que chacun a droit à une égale protection de la loi, sans distinction d'ordre ethnique par exemple. D'autre part, sans trop heurter cette notion d'égalité, certains pays ont démontré qu'un Etat moderne pouvait progresser tout en reconnaissant plus d'une langue comme officielle; et les Commissaires ont montré qu'ils reconnaissaient cette dimension en parlant de « l'égalité de l'anglophone et du francophone en tant que tels » (App. IV, par. 9)

Mais s'il s'agit de langues, pourquoi le mandat parle-t-il de « l'apport des autres groupes *ethniques* » plutôt que linguistiques ? Et comment en fait pourrait-on tenir compte de ces autres apports ? S'agit-il pour le Canadien francophone et anglophone d'introduire systématiquement des mots allemands ou ukrainiens dans son vocabulaire ? Ou s'agit-il de passer lentement vers le tri- et le multi-linguisme ?

Malheureusement, le gouvernement qui a rédigé le mandat a sauté par dessus la difficulté pour en créer de pires, et les Commissaires ont fait de même; car l'un comme les autres quittent volontiers la dimension linguistique (qui fournit des concepts malgré tout applicables) pour glisser vers le « biculturalisme » et parler d'égalité « du citoyen en tant qu'il participe à l'une des deux cultures » (App. IV, par. 9); or le moins qu'on puisse dire de cette idée c'est qu'elle est passablement étrangère à notre pensée juridique et à nos formes politiques; il est difficile de voir comment, par exemple, le code pénal pourrait être refondu de façon à prendre en considération la participation de l'accusé à l'une des deux cultures, sans oublier cependant l'apport des autres groupes ethniques ... Et que signifierait en pratique une Confédération qui « se développe d'après le principe de l'égalité entre les deux « *cultures* » ? Que pèserait un fonctionnaire fédéral qui connaît tout Shakespeare à côté de celui qui ne connaît que Feydeau et Claude-Henri Grignon ? Et dans le domaine de l'éducation, « compte tenu de l'apport des autres groupes ethniques », faudrait-il n'accepter qu'un juif à l'université tant qu'il n'y aurait pas 43 Britanniques, 30 Français, 5 Allemands, 2 Ukrainiens, 2 Italiens et 17 « Autres » ?

(Il est intéressant, du reste, de noter que M. André Laurendeau, dans *Le Devoir* de janvier 1962, avait commencé par réclamer une enquête sur le *bilinguisme,* tout simplement; et que c'est à la suite d'une lettre de M. Michael Oliver, publiée le 25 janvier 1962, que la dimension culturelle et que l'idée des deux nations fut introduite dans le courant qui devait aboutir à la Commission royale).

Encore une fois, la science politique connaît bien l'idée d'égalité entre les individus à l'intérieur d'un même Etat; mais l'idée d'égalité entre les peuples est à la base même du concept de souveraineté nationale, et on aurait aimé savoir comment la Commission entend interpréter son mandat, sans être amenée nécessairement à préconiser la division du Canada en deux Etats nationaux.

Or, plutôt que de mettre de l'ordre dans ces idées, et de souligner qu'elles risquaient d'embarquer le pays dans une drôle de galère, le *Rapport* préliminaire accrédite d'emblée l'idée d'égalité entre les deux peuples : « Le groupe majoritaire au Canada et le groupe majoritaire au Québec » (par. 131); et le *Rapport* se termine par cette affirmation : « la négociation ... doit impliquer la totalité des deux sociétés qui existent au Canada » (par. 141).

En somme, les Commissaires semblent tout à fait inconscients de la signification *politique* de certaines affirmations *sociologiques* et même de leur propre schème de pensée. C'est ainsi encore qu'après avoir trouvé que « les Canadiens français, qui avaient coutume de s'appeler *race* ou *nationalité,* se définissent de plus en plus comme nation », « une nation canadienne-française ayant ... un territoire commun » (par. 33), et que pour plusieurs « la nation et l'Etat doivent coïncider » (par. 34), les Commissaires font cette remarque désarmante : « écrasante majorité, ... société, ... nation, le mot à notre avis n'a pas grande importance » (par. 103) !

Comparez pourtant cela à l'opinion de Max Weber : « A nation is a community which normally tends to produce a state of its own »; et de MacIver : « There are nations which do not rule themselves politically, but we call them nations only if they seek for political autonomy ».

Troisième commentaire :
Sur le choix d'une méthode

Le *Rapport* préliminaire est affligé de certains défauts méthodologiques inhérents à un type de journalisme que l'on pourrait appeler, selon l'expression même de la Commission, « témoignage » (page 7).

Les Commissaires nous avertissent qu'ils n'ont pas voulu écrire « un ouvrage de science sociale » (page 7). S'ils entendent par là qu'ils ont choisi de se dispenser temporairement des outils scientifiques mis à leur disposition, nous n'avons qu'à en prendre acte. Mais une chose dont ils ne devaient pas se dispenser, par contre, c'est le choix précis d'une méthode de travail.

Or, de toute évidence, à partir d'observations plus ou moins représentatives, ils ont élaboré une analyse qui dépasse toujours ces observations et ils en sont réduits, finalement, à exprimer des opinions personnelles.

a) *L'observation* porte sur « l'ensemble » des opinions exprimées devant nous » (page 8), c'est-à-dire essentiellement lors de 23 rencontres régionales où les Commissaires se font fort d'avoir « rencontré » plus de 11,800 individus (par. 18). Bien que les organisateurs régionaux aient tenté d'assurer à ces rencontres « une représentation large et diversifiée » (App. 11, par. 1), il est clair qu'ils n'ont pas réussi à constituer un échantillon valable de l'opinion publique : « Catégories sociales et ethniques ... inégalement représentées », « peu de cultivateurs ou de Canadiens d'origine allemande », « choix de 23 centres ... un peu arbitraire », par. 19), « faible participation des ouvriers et des cultivateurs » (par. 108).

Le moins qu'on puisse dire c'est que les participants aux séances représentaient un secteur mal défini de l'opinion publique. Or à tous ces individus, on pose des questions en tant qu'ils représentent des groupes : « Ces deux peuples ... veulent-ils vivre ensemble ? », et on enregistre leurs réponses en tant que représentants de groupes; « C'est le Canada français qui, par ses porte-parole, se déclare insatisfait » (par. 5), « Presque toujours nos interlocuteurs ... s'exprimaient au nom de la collectivité ou de la *nation* canadienne-française toute entière » (par. 108). Parfois aussi on enregistre des opinions « tirées des rapports des groupes de discussion » (par. 61, note).

Ce genre d'échantillonnage et ces généralisations sont toujours hasardeux mais les Commissaires se sentent néanmoins justifiés d'écrire : « Nous nous sentons en droit d'accorder une grande importance aux opinions qui furent émises devant nous » (par. 19), et plus loin : « Aussi avons-nous la certitude morale que tous les courants d'opinion se sont exprimés dans la plupart des réunions ... Nous croyons qu'ils (les points de convergence) correspondent à des opinions vraiment répandues » (App. 11, par. 9). Et dans les deux cas, cela est justifié un peu de la même manière : « le fait même que les journalistes et certaines catégories d'intellectuels aient été particulièrement nombreux aux séances du jour nous permet de croire que nous avons entendu la gamme des points de vue de ceux qui, par leur fonction ou leur position, expriment d'ordinaire des opinions structurées et influentes sur plusieurs questions qui relèvent du mandat de la Commission » (par. 19); et « jamais, depuis, les organes d'information n'ont transmis de points de vue dont nous n'avions pas entendu à peu près l'équivalent » (App. 11, par. 9).

Cette croyance naïve dans les moyens de communication se comprend sans doute de la part de Commissaires dont tous et chacun « has a background in the field of what might be called mass education » (Ramsay Cook, *Canadian Forum*, April 1965), mais elle nous laisse d'autant plus sceptiques que dans six centres importants les groupes de discussion se sont plaints du « mauvais fonctionnement des techniques de diffusion », notamment en ce qui concerne leur penchant pour « le sensationalisme » (par. 61).

D'ailleurs, quiconque a une connaissance même sommaire des travaux modernes sur la perception et sur l'influence du groupe sur cette perception hésite beaucoup avant de croire que les « journalistes et certaines catégories d'intellectuels » reflètent la réalité sociale. Plus près de nous, l'expérience du Crédit social est instructive. Qu'on se rappelle que dans un premier temps, il a fallu l'élection de 26 députés représentant 26% du vote québécois pour que les journaux, la radio et la télévision découvrent qu'une fraction importante de la population était créditiste. Puis, dans un second temps, l'appareil journalistique s'est mis en branle : les analyses des journalistes et de certaines catégories d'intellectuels sur les « causes » du phénomène permettaient d'extrapoler allègrement; on était en état de crise, on prédisait un raz de marée pour les élections suivantes, jusqu'à deux fois plus de députés créditistes seraient élus. Or il n'en fut rien, encore une fois.

b) *La méthode analytique* fut également adoptée par les Commissaires. Dans la 3ᵉ partie du *Rapport*, on tente d'évaluer les opinions exprimées dans la 2ᵉ partie « en examinant ce qui se cache derrière les mots » (par. 102).

Mais autant la méthode d'enquête, basée sur un secteur mal défini de la population, était apte à produire des opinions-clichés, autant la méthode analytique devait être affaiblie par l'impossibilité d'évaluer l'ampleur de pareilles opinions. Il est bien évident que les Commissaires sont conscients de ce phénomène puisqu'ils ont multiplié les précautions du genre : « Nous nous bornons à enregistrer, sans en vérifier l'exactitude pour l'instant » (par. 65), « pour autant que nous puissions le faire à ce stade-ci » (par. 102), « nous ne saurions, pour l'instant, les analyser en profondeur » (par. 103), « cette description n'a rien de définitif » (par. 105). Tant et si bien que le lecteur ne sait plus quoi croire, et peut-être que les affirmations les plus centrales sont les plus sujettes à caution.

De ce point de vue, un raisonnement en deux temps est à retenir.

Au paragraphe 107, on lit : « Il est difficile de mesurer leur force (les aspirations du Québec), et leur direction n'est pas toujours claire ». Néanmoins les Commissaires ont conclu que « la notion d'émancipation ... du Québec était chez tous centrale ».

Et au paragraphe 108 : « Par suite de la faible participation des ouvriers et des cultivateurs et du petit nombre de ceux qui sont intervenus expressément en leur nom, nous n'avons pas pu apprécier dans quelle mesure les idées exposées devant nous rencontrent l'adhésion des masses ». Toutefois, les Commissaires veulent tellement prouver quelque chose qu'ils enchaînent aussitôt : « Il semble toutefois que la notion globale d'émancipation ait une grande résonance parmi celles-ci » (les masses). Une découverte ou une platitude ?

En tout état de cause, il semble utile de rappeler le vieux principe : Rien ne sort de l'ignorance que l'ignorance. Si on ne sait pas ce que « les masses » ou « le Québec » pensent, on ne le sait pas, voilà tout, et il est tendancieux d'essayer d'inférer quoi que ce soit.

c) Si l'on choisit de considérer la 3e partie du *Rapport* comme une simple réflexion collective, et qu'on oublie la contamination qui provient des parties précédentes, il semble encore que la méthode employée soit inacceptable.

En effet, cette réflexion à notre avis aurait dû avant tout s'orienter vers une élucidation du mandat, et une énumération presque technique des problèmes qui en découlent.

Or comme nous l'avons indiqué dans notre *deuxième commentaire,* la définition de termes comme « égalité » est remise à plus tard; quant aux problèmes, leur présentation est toute autre que technique. Nous verrons un exemple de ce phénomène lorsque nous examinerons la notion de crise, au sixième commentaire.

En somme, on dirait que les Commissaires, « condamnés au silence » (App. 11, par. 3) lors des réunions publiques, et qui ont trouvé cette « expérience frustrante » *(ibid.),* ont voulu se servir de la 3e partie du *Rapport* pour se débarrasser de « ce caractère de frustration » *(ibid.)* Un tel défoulement a peut-être quelqu'affinité avec la méthode polémique, mais nous doutons qu'il puisse orienter la réflexion d'un lecteur studieux. Il ne peut servir de document de travail à quiconque serait intéressé à se familiariser avec les problèmes du bilinguisme au Canada, leurs implications sur le plan social, économique et politique. (Nous laissons volontairement de côté le biculturalisme, concept — comme nous l'avons dit — beaucoup plus difficile à circonscrire).

Quatrième commentaire :

Sur les questions de l'enquête

« Au début de chacune des séances (publiques) ... le président posait trois questions qui résument le problème central comme la Commission le voit : ces deux peuples, l'anglophone et le francophone, peuvent-ils et veulent-ils vivre ensemble ? A quelles conditions *nouvelles ?* Et ces conditions, sont-ils prêts à les accepter ? » (par. 21. Nos italiques).

Le chef-d'oeuvre de la mauvaise question est évidemment la deuxième. Il n'est pas nécessaire d'avoir consulté plusieurs manuels sur la fabrication des questionnaires pour se rendre compte que cette question ne traite pas de plein pied ceux qui veulent et ceux qui ne veulent pas des conditions nouvelles; elle oblige les seconds à répondre à côté de la question. Cela peut expliquer bien des « incohérences » relevées par les Commissaires, quand cela n'a pas tout simplement eu pour effet de faire taire bien du monde.

Aussi bien, quand les Commissaires déclarent : « ce qui nous a vraiment frappés, c'est que, sauf erreur, nous n'avons pas entendu un seul partisan avoué du statu quo dans le Québec » (par. 111), et qu'il en concluent : « l'essentiel est menacé, c'est-à-dire la volonté de vivre ensemble, *du moins dans les conditions actuelles* » (par. 130. Nos italiques), nous disons seulement qu'une mauvaise question suscite de mauvaises réponses qui ne justifient aucune conclusion. Si les Commissaires étaient décidés au départ à recommander des changements au statu quo, il eût mieux valu le dire ouvertement.

Cinquième commentaire :

Sur la logique interne.

Le *Rapport* préliminaire contient plusieurs contradictions, au moins apparentes, dont nous ne voulons pas faire grief majeur, mais dont nous

voulons au moins souligner un exemple : en effet, il serait regrettable que le *Rapport* final puisse trop facilement prêter flanc à des accusations de manque de rigueur dans l'expression de la pensée.

Ainsi, à la question : « Est-ce à dire que le Québec vivrait fermé sur lui-même ? », les Commissaires répondent : « Cela ne signifie pas qu'ils (les Canadiens français) soient tous obsédés par ces questions » (de langue et de culture) (par. 106), et un peu plus bas : « Cette *séparation* du reste du Canada, qui donne au Québec une physionomie très marquée, ne se traduit pas par un *monolithisme* » (par. 107).

Or d'après la suite du *Rapport*, il semble au contraire que « le Québec que nous avons rencontré » est en passe de reconstituer le monolithe d'antan : « Société ... très centrée sur elle-même, ... plusieurs de ses membres nieraient volontiers ou du moins oublieraient ce qui n'est pas elle » (par. 107). « Un courant de pensée beaucoup plus important ... un quasi-séparatisme ... pose(nt) tous les problèmes uniquement en fonction du Québec » (par. 110). « Dans le Québec nous avons entendu une somme d'opinions fort variées ... mais ... elles semblent toutes taillées dans une même étoffe. Et toutes ensemble, elles pèsent du même côté » (par. 113). Enfin, rendu au paragraphe 135, le *Rapport* a bouclé la boucle et, à la question posée au paragraphe précédent, la réponse *non* est devenue *oui :* « Il sera nécessaire que les Québécois francophones modifient leur tendance actuelle à ne s'intéresser vraiment qu'à leurs seules affaires, et à se replier sur eux-mêmes ... Ils doivent se méfier de cette façon de penser qui place la nation au-dessus de toutes autres considérations et valeurs ».

Sixième commentaire :

Sur la notion de la crise.

La conclusion maîtresse du *Rapport* est sans doute la prétendue constatation par les Commissaires que le Canada est en crise. Dès la première page on lit : « Nous nous contentons d'enregistrer le fait de la crise qui nous paraît très grave. Si elle persiste et s'accentue, elle peut conduire à la destruction du Canada ». Et dans la conclusion : « Nous croyons qu'il y a crise ... il en résultera soit la rupture, soit un nouvel agencement des conditions d'existence ». (par. 129).

Mais ici encore il faut enregistrer l'absence d'une problématique sérieuse, car nulle part ne trouve-t-on définie la notion de crise que les Commissaires utilisent. Il faut donc essayer de reconstituer cette notion de crise à partir des faits avancés pour soutenir qu'elle existe.

Or la documentation qu'on présente reste tellement en deçà de la conclusion qu'on en tire, qu'il est permis de se demander si cette conclusion n'était pas déjà atteinte avant même le début des travaux.

Car, que trouve-t-on dans le *Rapport ?*

Du côté anglophone « une grande partie de l'opinion étant fort peu au courant des problèmes ... » « Dans notre région, non seulement le mandat de la Commission étonne, mais il demeure indéchiffrable à une vaste partie de la population ... » « Un problème qui demeurerait nébuleux et lointain à leurs yeux, sinon inexistant. » « There's no problem here. » (Par. 9, 11, 16). Et en conclusion : Au Canada anglophone, « presque tous nous ont semblé satisfaits de la Confédération" (par. 117) : « les anglophones avaient des opinions modérées » (par. 123).

C'est donc du côté francophone qu'il faut chercher la crise. « Cette crise a sa source dans le Québec ... Quoique provinciale au départ, la crise devient canadienne à cause de l'importance numérique et stratégique du Québec » (Préambule). « Il est évident que la situation critique actuelle provient des divergences entre le Canada anglais et le Canada français » (par. 102).

En somme, il y a crise au Canada parce que « l'état de chose établi en 1867 ... était pour la première fois refusé par les Canadiens français du Québec » (préambule). Toute la notion de crise tourne donc autour de « les *Canadiens français du Québec.* » Or, trois aspects de cette affirmation nous laissent perplexes :

a) la formulation de griefs semble avoir été autant suscitée que spontanée. D'abord par la forme de la question posée : « A quelles conditions *nouvelles ?* » Ensuite par l'organisation et le fonctionnement des rencontres régionales : « Des organisateurs régionaux (devaient) convier le public aux réunions ». (Appendice II). Etant donné la gravité de la crise, n'est-il pas surprenant qu'il a fallu à chaque endroit se créer un auditoire ?

Avec de telles méthodes, la Commission risquait fort de devenir une école d'éducation populaire en griefs ethniques; or elle nous dit elle-même que « sa raison d'être est d'enquêter et non d'éduquer » (par. 10);

b) or quels sont les griefs énoncés par « les Canadiens français », et qui font qu'il y a crise ? Quand on aura lu la longue suite de doléances consignées aux chapitres 2, 3, 4 et 5 du *Rapport*, il faudra bien conclure qu'il ne s'y trouve aucune qui n'ait déjà été répétée *ad nauseam* dans les cercles et les écrits nationalistes. Qu'il s'agisse des droits du Québec dans la Confédération, du caractère anglophone des institutions économiques, des problèmes scolaires de nos minorités, du bilinguisme dans les services publics, ou tout simplement des préjugés réciproques, il n'y a là rien qui soit nouveau pour personne, et qui n'ait existé bien avant la poussée séparatiste actuelle. On croirait lire une thèse de

maîtrise présentant une analyse de contenu d'une collection de l'*Action nationale* ou des pages de rédaction du *Devoir* à n'importe quelle période de leur histoire. Au fait, on peut se demander si la notion de crise n'est pas antérieure aux activités de la Commission et n'a pas tout simplement sa source dans cette littérature. Tout ce qu'il y a de nouveau, c'est que la crise est maintenant accréditée par la littérature officielle.

Qu'il n'y ait rien de nouveau dans ces griefs, le Rapport le dit lui-même : « Du côté francophone, les premiers contacts n'ont rien révélé d'inattendu » (par. 18). « L'insatisfaction des Canadiens français s'exprime . . . suivant les lignes traditionnelles du nationalisme canadien-français » (par. 25). « Ces notions et expressions — partenaires égaux, deux groupes fondateurs, pacte intervenu entre les deux groupes — sont traditionnelles au Canada français » (par. 33). Dans le même sens, un paragraphe sur le bilinguisme dans les services de transport se termine ainsi : « les plaintes de ce genre sont si nombreuses, si constantes et si connues qu'il n'y a pas lieu ici de multiplier des citations » (par. 64). On va même jusqu'à citer un numéro de l'*Action française* de 1925 sur le bilinguisme fédéral.

Qu'y a-t-il donc de nouveau dans tout cet ancien ? Le ton, apparemment, « une vivacité et même une violence qui ne sont pas uniquement verbales » (par. 25). « L'impatience est à l'ordre du jour » (par. 27). « Ces interlocuteurs admettaient volontiers qu'une telle situation n'est pas nouvelle, qu'au contraire elle a toujours prévalu dans le Québec. Mais ils ajoutaient *qu'ils ne pouvaient tolérer plus longtemps qu'il en soit ainsi* » (par. 103).

Voici donc qui commence à éclairer la notion simpliste qu'entretiennent les Commissaires : il y a crise très grave parce qu'au Québec un certain nombre de Canadiens français, particulièrement parmi les plus jeunes, remettent en question — quelquefois de façon violente — l'avenir du Canada comme entité politique; parce que — disons carrément ce que les Commissaires n'ont pas osé dire — il y a présentement une vague séparatiste au Québec qui s'accompagne, comme ce fut aussi le cas dans le passé, d'une poussée ultra-nationaliste.

Mais alors ce qu'il eût fallu établir, c'est que le séparatisme et le « quasi-séparatisme » (catégorie créée « un peu arbitrairement » par. 30) ont atteint des proportions telles qu'ils menacent l'avenir du Canada. Or ceci n'a pas fait l'objet de recherches sérieuses. Force nous est donc de conclure que le ton alarmiste de l'introduction et de la conclusion du Rapport ne repose que sur le témoignage et sur l'appréciation de dix Commissaires.

c) or et c'est notre troisième point, cette opinion nous paraît d'autant plus faible que ces Commissaires n'ont écouté qu'un secteur de l'opinion publique dont le caractère représentatif est des plus discutables.

La notion de crise chez les Commissaires est rattachée à ce que peuvent et font « *les* Canadiens français du Québec » (préambule), « *le* Canada français » (par. 102, nos italiques). Mais qui donc a parlé au nom des Canadiens français, qui donc sont ces « hommes de plus en plus nombreux » (par. 103), qui sont parfois « plusieurs » (par. 103), parfois « l'immense majorité » (par. 104), parfois « la plupart » (par. 129), parfois enfin « une partie imposante de la population » et « tant de Québécois » (par. 129), sur lesquels nous n'avons jamais de précision, mais dont les témoignages constituent « des preuves irréfutables qu'un danger grave menace l'avenir du Canada » (par. 131) ? Qui sont ces hommes qui ne constituaient pas une menace autrefois, alors qu'ils ne comptaient que « quelques individus et quelques groupes » (par. 130), mais à cause de qui « l'essentiel est menacé » aujourd'hui qu'ils sont devenus « une importante fraction du Québec francophone » (par. 131) ?

Eh bien, ces « porte-parole » du Canada français (par. 5), et qui s'exprimaient au nom de la collectivité » (par. 108), ce sont les « jeunes élites de la technologie et de l'administration », « les nouvelles élites (qui) se distinguent . . . par l'ambition d'atteindre aux échelons élevés de la hiérarchie économique » (par. 103), les « jeunes élites » du « quasi-séparatisme » (par. 110).

Nous voulons bien croire que « la participation des jeunes au débat devient capitale » (app. IV), mais nous ne voyons pas pourquoi il faudrait les écouter « avec un surcroît d'attention et d'intérêt » et les prendre pour « le Canada français » quand ils n'expriment souvent que l'inquiétude d'une bourgeoisie animée « par l'ambition d'atteindre aux échelons élevés de la hiérarchie économique » et inquiétée par « les concurrences bien plus acérées » (par. 103) en provenance du Canada anglophone. Nous comprenons facilement que ces petits bourgeois qui « s'exprimaient au nom de la collectivité » aient « très peu souvent . . . fait mention . . . des classes sociales », mais nous n'admettons pas que « par suite de la faible participation des ouvriers et des cultivateurs » (par. 108), le Rapport soit tenté d'identifier le Canada français avec une fraction des jeunes bourgeois québécois.

Septième commentaire :

Sur le caractère historique de « la crise »

Sous l'influence sans doute d'un nationalisme pessimiste, la « crise » que traverse le Canada devient à certains endroits la crise la plus grave de notre histoire. Les Commissaires « ont été contraints de conclure que le Canada traverse

actuellement, sans toujours en être conscient, la crise majeure de son histoire ... *tout se passe comme si l'état de choses établi en 1867 et jamais gravement remis en question depuis, était pour la première fois refusé par les Canadiens français du Québec* » (préambule, italique dans le texte); « Le Canada traverse la période la plus critique de son histoire, depuis la Confédération » (par. 129).

On aurait pensé qu'à défaut d'enquêtes scientifiques sur l'opinion publique à travers notre histoire, ces affirmations appelleraient certaines études historiques. Car enfin, nous savons que les tensions et conflits constituent des difficultés « normales dans un pays où coexistent des cultures » (préambule); que « chaque époque est obsédée par les difficultés qu'elle doit affronter; et c'est pourquoi la plupart des générations traversent des périodes de doute » (par. 140); enfin, que « la crise canadienne n'est pas unique, elle est universelle » (App. IV, par. 12).

Néanmoins, aucune documentation historique ne vient soutenir la thèse de la plus grande crise de notre histoire, crise pourtant que « le Canada traverse ... sans toujours en être conscient ». La démonstration de cette thèse ne retient l'attention des Commissaires que dans une vingtaine de lignes vers la fin (par. 130). On rappelle brièvement l'affaire Riel, les écoles du Manitoba, le règlement 17, les conscriptions de 1917 et de 1942, et on se contente, après avoir affirmé simplement que ces crises furent « moins profondes », de conclure : « Toutefois, ces désaccords antérieurs furent réglés d'une façon ou d'une autre » (par. 130). Est-ce à dire que ce qui fait le sérieux de la présente crise, c'est qu'elle n'est pas encore réglée ? Alors, on n'a qu'à attendre son dénouement ... Mais lisons plus avant : « Ces conflits mal dénoués cumulent cette fois dans une crise moins spectaculaire mais autrement profonde, et qui serait, outre ce qu'elle a de neuf, la somme et la consommation de tous les affrontements passés » (par. 130). Et plus loin : « Les discordes précédentes n'ont pas sérieusement menacé les fondements de l'état » *(sic)*, alors que cette fois-ci, « il n'y a pas qu'un seul secteur de la vie canadienne qui soit battu en brèche; l'essentiel est menacé, c'est-à-dire la volonté de vivre ensemble, du moins dans les conditions actuelles » (par. 130).

En somme, le caractère très grave de la crise est fondé sur des affirmations très gratuites. Et si l'on songe que les crises antérieures mentionnées au paragraphe 130 avaient parfois eu pour conséquence d'émouvoir les masses et de faire descendre le peuple dans la rue, tandis que la crise présente semble être une construction de l'esprit, et de l'esprit petit bourgeois, on est tenté de s'interroger sur l'aune dont se sont servi les Commissaires pour mesurer la gravité de la crise.

Huitième commentaire :

Sur la nature d'une Commission Royale

L'importance que les Commissaires ont accordée à certaines idées qui venaient toutes d'un secteur bien particulier de la population, de ceux qu'on pourrait appeler avec seulement un peu d'exagération « les professionnels de la chose nationale » ou encore « les professionnels de la race », soulève la question de la définition qu'en pratique les Commissaires ont donnée à la Commission royale. Seuls les gens intéressés s'intéressent aux Commissions royales. Cela est une vérité élémentaire qui semble avoir été oubliée.

Considérons, à titre d'exemple, une Commission royale d'enquête sur la production et la distribution de l'essence. Il est évident que la masse des citoyens n'ira pas rencontrer les Commissaires pour leur parler de la production et de la distribution de l'essence; dans un sens bien réel et tout-à-fait louable, la population n'est pas « intéressée » à cette question. Les Commissaires devront-ils inférer qu'il y a une crise ? Que la population doit être éduquée ? Informée ? Ou quelque chose du genre ? Nous ne le croyons pas. La question peut facilement être réglée sans cela. Il y aura toutefois plusieurs personnes qui se présenteront devant les Commissaires pour exposer leur point de vue. Il y aura les compagnies de pétrole, les associations de manufacturiers, les associations de détaillants, etc. Ces gens sont l'industrie et ont un intérêt bien clair dans les recommandations de la Commission. Tout cela ressemble bien à la manière dont les choses se passent généralement. Que faudrait-il penser et que penseraient les critiques sociaux si, après avoir écouté les porte-parole de l'industrie, les Commissaires acceptaient tout ce que ceux-ci avancent et déclaraient que cela constitue le problème auquel la société fait face ? Il faudrait, à notre avis, conclure que la Commission est devenue le « lobby » de l'industrie, et qu'effectivement elle a cessé de jouer un rôle utile.

Le manque de recul que la Commission royale sur le bilinguisme et le biculturalisme a pris devant ceux qui constituent « l'industrie du nationalisme », devant « les professionnels de la race » nous porte à croire que la Commission est devenue le « lobby » de ces groupes et même que la thèse exposée dans les chapitres six et sept existait dans la pensée des Commissaires avant qu'ils aient entendu ceux qui sont venus devant eux. Nous irions jusqu'à dire que peu importe ce qui a pu être dit dans ces sessions — si peu représentatives qu'elles aient pu être — les Commissaires auraient écrit les mêmes chapitres six et sept. Considérons ce dernier chapitre à titre d'exemple : on y examine « ce qui se cache derrière les mots » des chapitres deux, trois, quatre et cinq et on tire la conclusion que nous vivons au Canada en état de crise. Le

lecteur non averti pourrait ne pas remarquer que dans sa déclaration du 7 et 8 novembre 1963 — moins de quatre mois avant la première rencontre régionale — M. Davidson Dunton déclarait : « La crise canadienne n'est pas unique, elle est universelle » (p. 174). C'est donc que l'idée de crise n'a pas eu besoin des rencontres avec le « peuple » pour prendre racine dans la pensée d'au moins un des Commissaires. Dans cette même déclaration M. Dunton disait qu'il ne voulait pas « créer l'impression que la Commission en est arrivée à des conclusions préliminaires » !

On pourrait aussi citer le texte suivant que M. André Laurendeau écrivait le 20 janvier 1962, dans Le Devoir : « Ma conviction, c'est qu'on ne dénouera pas la « crise de l'unité » par ces mesures un peu honteuses dont on parle surtout dans le Québec. Il n'y a pas de commune mesure entre l'ampleur de la crise et le « programme d'ensemble concret et réaliste » du parti libéral sur la reconnaissance de la langue française au Canada ».

Les Commissaires nous disent, sur leurs conclusions : « . . . nos conclusions provisoires sont fondées sur des centaines d'heures d'écoute, sur des milliers de témoignages verbaux et écrits dont aucun, pris isolément, n'a de valeur probante et dont la somme peut apparaître contradictoire, mais dont se sont dégagées, pour qui les a entendues et lus, quelques tendances très nettes » (p. 8) Bizarre algèbre ! et qui taxe bien la crédulité de ceux qui n'ont pas tous ces témoignages en leur possession.

En terminant, on ne saurait citer phrase plus juste que celle des Commissaires eux-mêmes qui écrivent en pensant on ne sait trop à qui : « Malgré leurs bonnes dispositions, beaucoup de Canadiens acceptent des demi-vérités et des faussetés au sujet des groupes dont la formation et le mode de vie leur sont mal connus » (par. 139). On ne pourrait mieux dire.

Le Comité pour une politique fonctionnelle

Albert BRETON
Claude BRUNEAU
Yvon GAUTHIER, M.D.
Marc LALONDE
Maurice PINARD

(Suite de la page 6)

Au contraire, les professeurs des écoles normales considèrent le Ministère de l'éducation comme un véritable responsable, et non seulement comme un bailleur de fonds.

Pour une fois, le Ministère de l'éducation n'est pas placé dans la situation ridicule de celui qui supplie les « corps intermédiaires » de bien vouloir lui accorder leur collaboration. Par leur mémoire, les professeurs des écoles normales, fonctionnaires de l'Etat, sont des troupes loyales. Et leur position correspond aux intérêts les plus pofonds de l'enseignement public.

Voilà un terrain solide sur lequel peut s'appuyer le Ministère de l'éducation. Cela le consolera, peut-être, de la mauvaise foi avec laquelle il est habitué de compter. ★ **J.T.**

LE QUÉBEC ET LE RÉVEIL DES SOCIÉTÉS LATINES

par *John D. HARBRON*
Rédacteur d'"Executive" (Toronto)

LE réveil soudain du Québec a quelque chose d'unique. Il ne s'était encore produit rien de tel dans le passé, et pourtant, l'avènement politique, économique et social de cette province à notre époque se singularise en ce sens qu'il s'agit de la première « émergence latine » dans l'hémisphère qui soit d'inspiration française et non espagnole.

La nouvelle classe moyenne, c'est-à-dire, les bureaucrates de la cité de Champlain et leurs collègues dans les universités de la Province sont en train de pratiquer la même trouée économique et sociale qu'avaient réussie le Mexique, le Chili et le Venezuela à l'époque où ces communautés espagnoles accédèrent à la démocratie sociale.

Les fruits de la « révolution tranquille » au Québec murissent avec une rapidité telle que c'est auprès des cultures d'Amérique latine qu'il faut emprunter des points de comparaison si l'on veut avoir une idée des résultats et des transformations qui se sont accomplis.

Ceci en étonnera plusieurs qui, pourtant, autour des années trente, affectaient de découvrir des « liens sacrés » de race, de religion et de culture entre le Canada français et l'Amérique latine. Cette manière de voir est maintenant dépassée. Les liens qui existent n'ont rien de sacré ou d'historique, leur nature étant d'abord d'ordre économique et social.

Mort des intellectuels

Les transformations survenues au Québec sont de même nature que celles qui ont marqué l'avènement de la démocratie en Amérique latine. Dans les deux cas, le technocrate a supplanté l'intellectuel à la gouverne de l'appareil social. De plus, les remaniements qui se sont produits au sein de l'élite dirigeante en 1960, s'étaient produits vers la fin des années quarante au Mexique, constituant par le fait même un point tournant. En effet, dans un pays longtemps déchiré par la révolution, on est brusquement passé de la discussion à la planification. L'idéologue féru de principes philosophiques et de visions purement intellectuelles s'est vu déloger du pouvoir par le technocrate féru de connaissances techniques.

Bien au fait des rouages administratifs, le technocrate a pu à la fois les dominer et en créer d'autres selon les exigences de la situation.

En 1960, la « vieille garde » des intellectuels libéraux du Canada français — tout comme en 1940, celle du Mexique — s'est trouvée tour à tour désemparée et vexée. Elle a constaté que son sens des valeurs, ses raisonnements, ses appels « à la croisade », sans dire de quelle croisade au juste il s'agissait et sans indiquer comment la faire, tout cela n'avait plus cours. Le peuple n'en voulait plus.

L'ère des technocrates qui vient tout juste de débuter au Québec appelle des fonctionnaires à la maîtrise froide, analytique et hautement spécialisée. La bureaucratie agissante qui règne présentement à Québec est formée de chefs dont plusieurs ont moins de quarante ans. Ces chefs détiennent de nombreux brevets universitaires. Militant au sein de nombreux ministères, ils sont devenus en quelque sorte les égaux des gérants ou des patrons des entreprises privées, lesquels sont également frais émoulus des facultés de commerce ou des instituts de technologie.

Mort aux parasites

Tous ces gens appartiennent à la classe moyenne. De plus, tous ces surhommes qui ont arraché le Québec à sa condition semi-féodale, n'ont plus rien de commun avec des hommes comme le père Lévesque ou Léon Dion. Ils s'apparentent davantage à un Gérard Filion, c'est-à-dire, à cette famille d'esprits qui veulent, à la fois, agir comme intellectuel, technocrate et industriel. Le caractère polyvalent d'un Filion est remarquable à cet égard. Cet homme tient lieu de prototype.

Le contraste que le technocrate moderne marque par rapport au quémandeur de sinécures sous l'ancien régime est des plus frappants. Certes, la nouvelle génération a provoqué une évolution sociale, mais elle a surtout démontré à quel point l'ancienne structure était devenue inadéquate, et elle a amené une collectivité impatiente à s'étonner du fait qu'elle avait pu s'en accommoder durant si longtemps.

Les harangueurs duplessistes qui promettaient aux cultivateurs de nouvelles routes en retour de leurs votes, de même que les généraux crypto-révolutionnaires du Mexique (devenus politiciens) qui parcouraient à dos d'âne leurs circonscriptions électorales pour solliciter l'appui des péons, autant de pratiques qui sont désormais devenues choses du passé.

Aujourd'hui, si l'on compare les rouages des entreprises d'Etat au Mexique et au Québec — entreprises devenues instuments du pouvoir aux mains de technocrates — on note de réelles similitudes sur le plan des réalisations et du pragmatisme dans les deux sociétés.

Ainsi, l'administrateur audacieux qui, au Québec, rêve d'accentuer davantage le rôle de l'Etat dans le secteur privé, ne manquera pas de trouver exaltants les succès obtenus au Mexique en ce domaine. La fomule de participation étrangère à l'industrialisation du pays est purement mexicaine. Elle a été mise de l'avant par les sociologues de gauche des années trente et quarante, et appliquée par les technocrates (les *tecnicos* comme on dit là-bas) des années quarante et cinquante.

Parallèle avec le Mexique

Près de 60 pour cent de l'industrie mexicaine est entre les mains de l'Etat qui en assume et l'administration et le financement. Ce secteur public comprend les industries du pétrole et du gaz naturel, de même qu'une partie des industries de base de l'acier, de l'automobile, des denrées vivrières, de l'entreposage et de la distribution de films. Incidemment, l'entente intervenue entre la Régie Renault (de France) et la Société générale de Financement (du Québec) aux fins d'aménager une usine d'assemblage d'automobiles (à Saint-Bruno) présente des similitudes avec un accord analogue conclu par la *Nacional Financiera* au Mexique.

Dans les deux pays, la mainmise sur le développement de l'énergie a servi de point de départ. *Mutatis mutandis,* les *Petroleos Mexicanos* (PEMEX) tiennent lieu de pendant à l'*Hydro-Québec* dans cette remarquable et progressive démocratie des Caraïbes.

Le pouvoir, les connaissances techniques, voire l'impatience des administrateurs de *Petroleos Mexicanos,* vaste entreprise gouvernementale de pétrole et de gaz naturel (l'une des plus puissantes au monde), tout comme le pouvoir et l'habileté des dirigeants de l'*Hydro-Québec,* l'un des plus grands réseaux d'électricité qui soit étatisé dans le monde, indiquent à quel point il est vrai de dire que c'est l'expérience technique qui doit, en dernier ressort, diriger les appareils compliqués de la révolution économique dans notre hémisphère.

Dans le cas de PEMEX, comme dans celui de plusieurs initiatives prises au début de la révolution sociale au Mexique, la transformation des structures à l'avantage de l'Etat ont été effectuées à la manière forte. A coups de décrets présidentiels, on a procédé à l'expropriation des compagnies étrangères.

Si autoritaires qu'aient été ces mesures, on ne les a appliquées qu'après avoir aménagé des appuis légaux basés sur une Constitution amendée, et après avoir prévu une formule de dédommagement aux entreprises expropriées. Pareilles attitudes ne manquent pas d'évoquer celles qu'a eues l'*Hydro-Québec*. PEMEX et l'Hydro sont maintenant d'immenses entreprises du secteur public qui rivalisent avec une entreprise privée souvent dirigée de l'étranger.

Dans les deux cas, le dialogue qui a présidé à la fusion avait été engagé dans les universités — celles de Laval et de Montréal au Québec; l'*Universidad Nacional* au Mexique. Même si le pouvoir ici est passé des intellectuels aux technocrates, les structures des communautés latines de notre hémisphère se prêtent mieux qu'on ne pense à l'évolution actuellement en cours. Le prologue idéologique, s'il se maintient, peut finir par se révéler plus secourable que préjudiciable au technocrate.

Le sens de ce que les Mexicains appellent « la politica », c'est-à-dire, « une idéologie au service de la planification », plonge des racines profondes au coeur des sociétés latines modernes. Et cela est vrai tant à Québec, qu'à Mexico ou à Santiago. L'instinct qui consiste à remettre en question la philosophie et l'orientation politique — et ce, même pendant qu'on relève les murs de la nouvelle Jérusalem — est constamment en éveil chez les jeunes Turcs du Québec. « Où en est la révolution ? » se demandent-ils avec leurs collègues du Mexique et du Chili, cependant qu'ils mettent en place l'appareil qui assurera l'évolution institutionnelle de la société.

Les nouveaux défis

Le réveil des collectivités latines n'a pas qu'un mince défi à surmonter, et c'est celui que constitue la mise au rancart des intellectuels — ces forces en devenir au sein du groupe — au profit

d'une clique de pragmatistes en quête des meilleurs procédés techniques.

Ces pragmatistes sont surtout préoccupés de trouver le meilleur procédé de fonte pour les aciéries de l'Etat, le meilleur système de commercialisation pour écouler les produits de la ferme, voire même le meilleur service intégré des transports en commun pour une populace turbulente. On devine dès lors les rivalités qui risquent de s'établir entre intellectuels et technocrates.

Un autre important défi auquel doit faire face une collectivité latine en progrès réside dans le fait que les réponses aux principaux problèmes techniques viennent du monde anglo-saxon de l'industrie et de l'administration. Ce phénomène risque de son côté, de soulever des passions, et il ne va pas sans bousculer des traditions et des options historiques. Si l'ordre nouveau au Québec évolue dans le même sens que chez les autres collectivités latines du continent, la Province sera forcément appelée à s'unir à ces collectivités et à accepter la logique des rapports internationaux particuliers au milieu industriel de l'hémisphère occidental.

Par delà la confiance provisoire accordée aux experts de la France gaulliste, l'inspiration de l'essor industriel du Québec ne pourra être en définitive que nord-américaine, avec forcément l'anglais comme langue de travail. C'est en s'écartant des motivations historiques et en ayant recours à des techniques dépouillées de tout contenu idéologique — techniques découlant de la froide logique — que la classe dirigeante québecoise arrivera à fixer sa nouvelle ligne de conduite — ligne qui sera difficile à établir et encore plus à suivre.

S'ils ont de la veine, et s'ils se montrent patients, les dirigeants québecois vont à la fois ouvrir et aménager les sentiers qui mènent à l'exploitation des richesses naturelles pour le compte de la Province, et ce, conformément aux mêmes méthodes mises de l'avant avec succès au Mexique. Par exemple, la loi minière votée là-bas en 1960 dans le but d'assurer à l'entreprise mexicaine, publique ou privée, la propriété de toutes les mines du pays d'ici 1980, diffère de peu de la législation progressive prônée publiquement ici par M. René Lévesque.

Un dialogue entre technocrates mexicains et québecois est loin d'être absurde. M. Gérard Filion se découvrirait plus que des liens de parenté aveo M. Ramon Beteta, un journaliste de la ville de Mexico devenu diplomate et industriel par la suite, ou encore, avec M. Victor Urquidi, prototype des *tecnicos* mexicains, économiste-conseil à la Banque de Mexico et administrateur financier de haut voltige au sein de l'administration.

Parallèle avec Porto Rico

Il est certes plus hasardeux de comparer la culture très typique du Québec à des sociétés industrielles en progrès du genre de Porto Rico, un pays dont la prospérité a engendré un étouffement culturel.

Il est à prévoir que le Québec de 1970 et de 1980 aura fait du Canadien français un membre de la classe moyenne, et non pas un individu y aspirant. Est-ce que la culture canadienne-française pourra sumonter les risques que constituera pour elle l'accession aux richesses et aux avantages de la société industrielle ?

Est-ce qu'un confort individuel et un pouvoir d'achat accrus ne vont pas amoindrir la ferveur pour des idéaux ou pour une langue, comme ce fut le cas à Porto Rico ?

Porto Rico est loin de se soucier outre mesure de ses richesses; elle est également étrangère à toute préoccupation nationaliste. Sa population a définitivement oublié l'instabilité politique et a sacrifié le principe de l'autodétermination et se contente de jouir de la prospérité et du confort matériel. Malgré ces particularismes antillais toutefois, Porto Rico et Québec présentent des similitudes également frappantes. Les deux pays ont, à l'intérieur de leurs frontières, des centaines d'entreprises qui ne sont rien d'autre que des subsidiaires des grandes corporations américaines. Ils consomment sensiblement les mêmes produits. Les marchés hautement saturés que constituent les six millions d'habitants du Québec et les deux millions de Porto Rico sont parmi ceux qui connaissent la plus grande expansion et qui offrent le plus de garantie de stabilité dans le secteur latin de l'hémisphère — secteur dominé par les méthodes de mise en marché et de technologie de production contrôlée des USA.

De plus, Porto Rico et Québec sont tous deux passés à des systèmes considérés jadis comme abusifs et étrangers, systèmes imposés à la suite d'une conquête militaire — celle de la République américaine en 1898, dans le cas de Porto Rico, et celle de l'Angleterre en 1763, dans le cas du Québec.

Il faut maintenant voir ce qui est advenu de la langue espagnole dans une société où l'abondance est florissante (comme c'est le cas à Porto Rico) pour se faire une idée de ce qui peut arriver à la langue française au Québec.

De nos jours, l'espagnol est tout autant parlé dans l'île des Caraïbes que le français l'est au Québec. On parle espagnol à la campagne, dans les universités et collèges, dans les grands services gouvernementaux (comme *Fomento* — Administration du développement économique), ou encore parmi les membres de la nouvelle classe de technocrates ou d'hommes d'affaires.

Mais, comme au Québec, tous ces groupes se doivent d'être bilingues. C'est la langue anglaise, langue particulière aux structures industrielles anglo-saxonnes du continent, qui domine partout. Le bilinguisme, auprès de la classe dirigeante et au niveau de la main-d'oeuvre, est accepté comme une chose allant de soi et souvent obligatoire. Il faut ajouter que le principe du bilinguisme est rarement reconnu par les dirigeants haut gradés des entreprises américaines. Mais ceci ne constitue pas matière à friction entre le patronat et la main-d'oeuvre à Porto Rico, sauf peut-être chez des petits groupes du parti « independentista », ou encore chez certains intellectuels tâtillons.

L'accession du Québec à une société industrielle du type porto-ricain ou mexicain implique l'aplanissement de plusieurs conflits de base qui empoisonnent présentement les relations de la Province avec le Canada anglais.

Il y aura toujours une minorité séparatiste à Porto Rico, et il est évident que l'effet nocif que l'industrialisation a produit sur la vitalité de la culture risque de se reproduire au Québec d'ici la fin du siècle. Le bilinguisme pourrait bien perdre du terrain plutôt qu'en gagner. Tout dépendra de l'orientation que se donnera la nouvelle société et du degré d'emprise qu'aura sur elle la technologie autochtone.

Le réveil des Latins dans l'hémisphère occidental — qu'il s'agisse de ceux d'expression française ou espagnole — présentent de fortes analogies ainsi que de profondes différences. L'orientation actuelle du Québec semble indiquer toutefois que les analogies l'emportent sur les différences que la géographie, les concordances historiques et même la race avaient mises en relief au départ.

La question que doivent dès lors se poser les nouveaux technocrates du Québec dans leur course impatiente en vue de rattraper les retards est la suivante : vers quelle destinée nous acheminons-nous, et serons-nous en mesure d'en rester maîtres à la longue ? ★

Le capitalisme américain est devenu, en grande partie, un capitalisme militaire. Les rapports de plus en plus fréquents qui s'établissent entre la grande entreprise et l'État résultent du fait qu'il y a désormais coïncidence entre les intérêts de l'élite militaire et ceux de l'entreprise — ces intérêts étant d'ailleurs définis par les seigneurs de la guerre et par la haute finance. Cette coïncidence des intérêts consolide le pouvoir et de la direction militaire et de la grande entreprise, réduisant à néant, par le fait même, l'influence de l'homme politique. Ce ne sont plus les hommes politiques, mais bien les chefs d'entreprise qui siègent désormais à côté de la direction militaire en vue de planifier l'organisation de l'effort de guerre.

C. WRIGHT MILLS

The Power Elite,
Oxford University Press,
New York, 1959 — p. 276.

Normand Hudon

LE CARICATURISTE ET LE PEINTRE

par Jacques de ROUSSAN
Rédacteur de ARTS

Normand Hudon est né à Montréal, le 5 juin 1929. Son père était comptable pour une compagnie d'assurances; sa mère est une pure Huronne, de Rigaud. Loin de renier son ascendance indienne, Hudon en est particulièrement fier. Il fait son cours scientifique à l'Ecole Supérieure Saint-Viateur et entre en 1947 à l'Ecole des Beaux-Arts de Montréal. Accepté directement en 2e année après avoir réussi le concours d'admission, il restera deux ans dans cette institution. Il étudie alors le dessin avec Jean Simard, la décoration avec René Chicoine et Maurice Raymond; aucun d'entre eux n'aura une influence marquante et directe sur la personnalité de leur élève. En publicité, il suit avec attention le cours de Henry Eveleigh qui, contrairement aux autres professeurs, laissera sa marque dans le style de Hudon en ce qui concerne l'art de composer des affiches.

Décidé à voir du pays, Hudon part pour la France en septembre 1949. A Paris, il étudie la peinture et le dessin pendant cinq mois à l'Académie de Montmartre, sous la direction de Fernand Léger. Mais il s'astreint à ne pas imiter son célèbre professeur afin de ne pas faire du sous-Léger. Il profite de son séjour en France pour se tenir au courant de tous les mouvements artistiques qui faisaient rage alors et, en 1951, rentre au Canada, riche d'expérience mais pauvre d'argent. Pour gagner sa vie dans la métropole canadienne, il se produit d'abord comme caricaturiste dans les cabarets. Il ne perd pas pour autant la peinture de vue : il travaille beaucoup, la couleur notamment.

Il avait tout juste 16 ans quand il vendit ses premières composition à La Presse : *elles servirent à illustrer plusieurs pages couvertures du supplément de ce journal. Plus tard, en 1948, il travailla comme caricaturiste, en même temps à* La Patrie *et au* Petit Journal, *puis au* Devoir *de 1958 à 1961 et à* La Presse *jusqu'en 1965.*

Avant son départ pour l'Europe, il expose deux fois au Cercle Universitaire mais ne vendit aucun tableau. A son retour, il présente ses peintures à l'Hôtel LaSalle, sans plus de succès, tandis qu'à la télévision — en 1952 — il est la vedette de la première émission de variétés et entreprend ensuite la série Ma ligne Maligne *avec Robert La Palme.*

Tout en travaillant au cabaret et à la télévision, il continue à peindre et expose aux 66e et 68e salons du Printemps. Il a 26 ans, en 1955, quand il présente à l'île Sainte-Hélène une exposition d'environ 350 caricatures à clé. Tout de suite, c'est le grand succès qui attire des milliers de personnes. En 1958, il obtient la reconnaissance du public amateur et des critiques pour les tableaux qu'il expose à la Galerie Agnès Lefort. La Galerie Waddington l'accueille trois fois : en 1962, 1964 et 1965. Sur la recommandation de Julien Hébert, on lui confie la réalisation du plafond du pavillon de l'Energie, à l'Expo 67, oeuvre gigantesque qu'il mène à bien.

Au cours de sa carrière, Hudon a dessiné de nombreuses affiches pour le théâtre : il a même été dans ce domaine le premier à mettre sur pied une campagne de publicité (pour les Hussards, pièce jouée par le Théâtre du Nouveau-Monde). Il a illustré de nombreux livres et publié plusieurs recueils de ses caricatures : J'ai mauvaise mine *(1954),* la Tête la première *(1958),* A la potence *(1962),* Un bill 60 du tonnerre *(1964).*

La caricature, un art majeur de masse

L'UNE des facettes du talent de Normand Hudon est la caricature. On a trop souvent tendance à considérer cet artiste comme un homme qui prend plaisir à exagérer les défauts de ses contemporains pour les livrer en pâture au public. Ou encore on dira qu'il veut en mettre plein la vue pour en retirer un avantage pécuniaire. Ces deux opinions qu'on se fait de lui sont aussi inexactes l'une que l'autre. Elles sont dues au fait qu'il s'expose à l'opinion publique par la voie des journaux auxquels il collabore. Qu'il ne soit pas flatteur, c'est certain. D'un

seul coup de crayon, il souligne un trait de caractère ou amplifie une attitude. C'est le métier qui veut ça. Il est avant tout un observateur, il saisit un geste, une situation, un défaut et nous le transmet avec un petit sourire sardonique.

En réalité, c'est un tendre qui voit autour de lui un monde et une humanité en perpétuel devenir. Mais il doit cacher cette tendresse pour se faire une cuirasse car il est vulnérable : il n'est jamais entièrement convaincu d'avoir raison. C'est la motivation principale qui le force à travailler ses dessins jusqu'à ce qu'il en soit satisfait. Il ne se fie jamais à sa première impression et, même s'il s'agit d'une caricature toute simple, ne sera jamais certain de l'avoir réussi. En outre, il est très sensible à l'opinion du public, d'autant plus que celui-ci est très vaste et que la caricature est une forme d'art qui ne permet aucune défaillance à celui qui l'utilise régulièrement.

D'une façon générale, le public considère la caricature comme un art mineur. Pour Normand Hudon, il n'en est pas ainsi : c'est un art majeur pour la raison que ses composantes exigent tellement de l'artiste qu'aucune facilité n'est de mise. D'après lui, c'est même l'un des arts les plus ingrats et les plus difficiles. La réussite d'une composition caricaturale doit allier la ligne, souvent la couleur, la composition à une dimension que les autres formes d'art n'ont pas : dimension intrinsèquement composée d'une perspective, d'une trajectoire, d'une profondeur qui doivent compenser la linéarité du dessin. Il doit — et c'est là le problème — donner à son travail une valeur à la fois artistique et satirique. Ces deux éléments doivent rejoindre le public qui *lit* le dessin. Et cette lecture sera aussi simple que possible, tout en réunissant un certain nombre de qualités indispensables à la compréhension et à la viabilité du sujet traité.

La caricature, vue par Normand Hudon, est donc avant tout un art majeur destiné à la masse. Elle transmet un message qui, aussi paradoxal que cela paraisse, est principalement un message d'amour. Qu'on ne s'y trompe pas . . . Il ne s'agit pas d'un amour relevant du plan sentimental mais d'un amour fraternel envers ceux qui le méritent sur le plan humain. Si tout le monde essayait de s'aimer, si chacun d'entre nous faisait un effort pour comprendre l'autre . . . Ce n'est pas le cas. Aussi le message de Hudon est-il d'aimer ce qu'on peut trouver de remarquable dans la nature humaine, quitte à être féroce avec ceux dont les prétentions se transfusent dans une extrapolation négative. L'opinion de Hudon est que les gens ne sont généralement jamais si méchants qu'on le dit ou qu'on le fait croire. Il ne s'en réserve pas moins l'option de dessiner ce qu'il voit et ce qu'il pense. Or c'est là qu'intervient sa tendresse car il estime que la partie négative d'un individu est un accident social qui peut être corrigé par la volonté même de celui qui est en cause.

Quand il analyse une personne sur le plan humain, Hudon ira jusqu'à envisager qu'elle n'est peut-être pas le reflet d'une première impression. L'aspect extérieur et le comportement public d'un individu ne correspondent pas nécessairement à sa véritable nature. Hudon se donne alors pour mission de mettre en relief l'absurde de chacun. Le côté caricatural est ce que les gens croient qu'ils sont : ils offrent ainsi une cible parfaite. C'est pourquoi il met sur le pavois ceux des hommes publics qui ont une valeur pour les autres et attache au pilori ceux qui faussent leur personnage. Se défendant bien d'être justicier — en tout cas pas plus qu'il ne faut — il s'efforce de ne pas dénaturer les hommes plus qu'ils ne le sont déjà : il vaut beaucoup plus être un témoin qu'un acteur de la comédie humaine. C'est pour lui une question d'honnêteté et d'intégrité personnelles.

Sur le métier remettre cent fois son ouvrage

Un bout de papier et un crayon, c'est le départ vers l'aventure. Hudon aime chacun de ces départs. C'est sa vie. Il ne conçoit pas qu'il puisse vivre d'une autre manière et estime être l'homme le plus heureux du monde parce qu'il tire de son travail le goût de vivre. Il possède cette qualité qui lui permet de faire la critique de ce qu'il entreprend et de se rendre compte de certaines limitations dans le résultat obtenu. C'est pour lui une façon de ne pas se prendre à son propre jeu et de ne pas croire qu'il est lui-même sans défaut. Rien ne lui vient sans mal et la facilité apparente qui se dégage d'une caricature ne laisse pas soupçonner le travail acharné qu'il a déployé.

S'il est vrai qu'il lui arrive de réussir du premier coup la composition de son sujet, il doit plus souvent qu'à son tour « sur le métier remettre cent fois son ouvrage. » Pourquoi ? Pour deux raisons principales : la première étant qu'un détail primordial du personnage caricaturé lui a échappé, ne donnant ainsi qu'un résultat imparfait; la seconde, qu'il n'a pas trouvé tout de suite le trait percutant, dans la composition, qui donnera vie au dessin, même s'il a en main tous les éléments nécessaires.

En fait, s'il recommence un dessin, c'est la plupart du temps parce qu'il ne connaît pas assez sa . . . tête de Turc. Il a horreur de caricaturer quelqu'un qu'il n'aurait jamais rencontré auparavant. Et, malgré cela, il réunira tous les documents photographiques qu'il pourra se procurer. Si cela n'est pas suffisant, il s'arrangera pour rencontrer la personne, soit officiellement, soit à son insu. Mais, comme il exerce la verve de son crayon sur les hommes publics, il les connaît plus ou moins d'une manière ou de l'autre. C'est pourquoi il ne fait pas la caricature de quelqu'un

dont il ignore le caractère et le comportement en public. Il attache beaucoup d'importance aux mains, à la tête et à la tenue extérieure : jambes croisées ou pas, par exemple. Et les mains ? Il lit les gestes des mains comme dans un livre ouvert : elles parlent un langage qui le trompe rarement sur sa future . . . victime et lui offrent de précieux renseignements quant à la véritable personnalité de celui qui lui fait face. Un livre ouvert dont les gens ne se méfient pas et qui est le plus parfait des révélateurs de l'âme.

Car la caricature n'est pas la représentation d'un symbole mais la stigmatisation d'un individu. Le travers d'un ivrogne, par exemple, peut être reproduit uniquement par les mains, tandis que pour un autre la façon de tenir le corps correspondra jusqu'à un certain point à son caractère. Point n'est besoin de surcharger, il suffit de trouver le point faible, de l'exploiter et de l'amplifier, sinon même d'y ajouter un signe extérieur, comme Hudon le fait dans plusieurs cas. Une fois la personne bien typée, le dessin caricatural ne présente plus de problème majeur.

L'étude de la physionomie est également d'un intérêt primordial pour Normand Hudon. Ses constatations lui permettent de mieux saisir l'absurde et le ridicule. Mais c'est surtout le mauvais goût des gens qui attire sa vindicte. Pour se pavaner en public, qu'est-ce qu'un homme ou une femme — dont la carrière intéresse tout le monde — ne ferait pas ? Hudon n'a qu'à se promener et laisser aller son regard pour être convaincu que le ridicule ne tue pas, d'autant moins qu'on est plus haut placé dans l'échelle sociale. Aussi trouve-t-il une certaine satisfaction personnelle à remplir son rôle de redresseur de mauvais goût.

Mais c'est une lutte constante qu'il doit livrer avec lui-même : seul, sans partenaire. Il se considère un peu comme un boxeur qui évolue sous les feux de l'arène parce que chaque dessin qu'il fait, chaque coup de crayon qu'il donne a des répercussions sur son adversaire et dans la foule invisible des lecteurs. Et personne ne le plaindra s'il est pris à son propre piège et qu'on lui décoche une critique qui le secoue durement.

Quand il fait face à sa feuille de papier, de deux choses l'une : la proportion du public qui le soutient varie de 40 à 60 p.c.; celle de ceux qui sont prêts à le dénigrer est naturellement l'inverse, soit de 60 à 40 p.c. C'est toujours aux premiers qu'il pense : il se doit de ne pas les désappointer; quant aux seconds, ils veulent et ne demandent qu'à être convaincus, le cas échéant, que le dessin caricatural qu'on lui présente a une valeur publique, hors de tout doute. En règle générale, dans le domaine de la caricature, il ne faut pas se tromper et il importe de convaincre le plus à 100 p.c. C'est impossible et Hudon le sait. Mais il n'est pas question de parler un autre langage que celui du lecteur. Au contraire, ce langage doit être direct et sans prétention aucune. Impossible d'ailleurs de revenir en arrière, tout geste posé étant définitif. L'écueil peut donc surgir à chaque publication et la réaction du lecteur doit être d'autant plus forte et spontanée qu'elle est instantanée. Tout le contraire d'un tableau ou d'une oeuvre à caractère permanent.

La comédie humaine étalée au grand jour

Il y a une différence sensible entre la caricature régionale et la caricature internationale. Elle réside dans le fait que le public est beaucoup plus attentif à la première, même si la seconde est indispensable pour illustrer certains thèmes qui intéressent toute l'humanité. Les travers des gens dont on parle tous les jours et qui sont issus du même milieu ethnique et politiques nous touchent de beaucoup plus près : ce sont les thèmes régionaux qui portent le plus au point de vue satirique. Les personnalités internationales sont trop éloignées de nous, donc inaccessibles, pour que nous puissions en apprécier pleinement toute la substance caricaturale : leurs travers ne servent alors qu'à mettre l'accent sur un événement, le personnage ne jouant qu'un rôle secondaire et passager. Mais, pour l'une comme pour l'autre de ces deux catégories, il faut que le lecteur retrouve les mêmes qualités de base qui lui permettront de lire la caricature d'un seul coup d'oeil. D'une autre manière, on peut dire que la caricature régionale porte son plein effet dans l'immédiat, tandis que l'internationale donne une réaction atténuée qui enlève quelque peu de sa spontanéité.

C'est seulement sur le plan régional que Normand Hudon peut connaître les réactions des gens qu'il prend comme centres d'intérêt. Affirmer que ceux-ci sont toujours enthousiastes d'avoir été choisis serait peut-être beaucoup dire . . . Cependant, d'une manière générale, ils ont le bon goût d'en rire. D'après Hudon, la réaction du personnage concerné est fonction directe de son intelligence, de son quotient intellectuel, et confirme habituellement l'opinion qu'il s'en était déjà fait. Il se trompe rarement, affirme-t-il, mais n'hésite pas à reviser son opinion si la réaction, après la parution de telle ou telle caricature, n'est pas du tout celle qu'il escomptait.

La caricature est pour un clinicien comme Hudon la comédie humaine étalée au grand jour. C'est une question de diagnostic. Son art lui permet de transposer cette comédie sur le papier avec un minimum de moyens. Et il aura le courage de désigner nommément celui qu'il veut atteindre parce que, sans cela, cette dernière ne voudrait jamais croire qu'il s'agit réellement d'elle. Puisqu'un personnage vit une carrière publique, il doit s'attendre à ce qu'on parle de lui, à ce

qu'on le critique et qu'on le caricature à l'occasion. Etre caricaturé souvent est même pour certaines personnes un critère de gloire et de célébrité.

Généralement, tout individu prête à la caricature mais le jeu devient faussé quand quelqu'un est trop facilement caricaturable : le dessin ne stigmatise plus mais prend valeur de symbole quant aux défauts trop visibles. L'humanité du personnage disparaît, on ne peut plus parler alors de sa personnalité intérieure. Seule son extériorité est en cause. On tombe dès ce moment dans l'inhumain et l'artiste ne s'en sort pas, à moins qu'il ne tombe dans le piège de la facilité : autre danger pour le caricaturiste. Bien sûr, on peut charger le sujet pour accrocher davantage l'attention mais on ne fera que ressortir le manque de sensibilité parce qu'il n'est plus possible d'aller au-devant du maquillage : la nature est devenue elle-même un maquillage. La sensibilité intérieure de l'homme est trop dominée par son aspect extérieur. Le dessin qui en résulte est une charge, non plus une caricature, et Normand Hudon évite ou veut éviter un tel aboutissement. Il s'efforcera, malgré les difficultés, d'enlever une partie du maquillage pour saisir en dessous le travers véritablement humain qui lui permettra de donner une personnailté, quoique caricaturale, à sa composition.

Et c'est l'humanité de la caricature qui confirme dans l'esprit de Hudon qu'il s'agit là d'un art majeur permettant d'approfondir la profondeur du caractère. Il en a été ainsi de quelques-uns de ses illustres devanciers qui ont donné à la caricature, sur le plan artistique, une place de choix parmi les autres disciplines. Amateurs d'art et grand public sont sensibles aux oeuvres de maîtres du genre. Des artistes comme Goya, Daumier, Gavarni, Rowlandson ont tous donné, à plus d'un titre, la preuve formelle que la caricature avait droit de cité; à notre époque, Low (Angleterre), Herblock (E.-U.), Senep, Tim et Siné (France) sont autant de continuateurs qui ont leur mot à tire en la matière. Si les anciens ont su, principalement Daumier et Gavarni, allier la plastique à la satire, il semble qu'il n'en soit pas toujours de même chez les contemporains, sauf peut-être chez Tim. En effet, ils ont tendance à recourir à la satire pour faire ressortir le sujet. Hudon, quant à lui, aimerait allier les deux mais il sait fort bien que c'est l'oeuvre de toute une vie. C'est pourquoi il travaille d'autant plus avec acharnement dans ce sens sur des tableaux où la satire n'est pas la caractéristique dominante mais une composante parmi plusieurs autres.

La recherche délicate d'une troisième dimension, déterminatrice d'harmonie

Il ne faut pas que la caricature fasse oublier que Hudon est aussi et peut-être avant tout un peintre. Il travaille régulièrement mais ne s'astreint pas à exposer à date fixe. Pour lui, un tableau est d'abord une oeuvre valable sur le plan plastique et c'est ensuite seulement qu'il se permet d'y ajouter la pointe d'ironie qui lui est caractéristique. Souvent, cette ironie est indiquée dans sa composition par un simple détail à caractère graphique et non pas par un renforcement sur l'ensemble du tableau. C'est pourquoi il s'impose de n'ajouter aucune surcharge qui déséquilibrerait l'ensemble et que ne lui donnerait qu'une valeur de charge. Comme il est un maître de la couleur, il laisse aller son imagination dans ce sens et n'hésite pas à tomber dans la fantaisie pure. Il crée ainsi une oeuvre plus féérique que satirique, même si cette féérie porte en elle un message d'une vision pouvant aller jusqu'au cauchemar — dans ses collages notamment. Mais, dans la plupart des cas, la vision projetée relève du domaine du rêve simple ou d'une projection fantaisiste et fait ressortir le besoin de pureté — et même d'innocence — qui est la base même du caractère de Hudon. Aussi est-il plus à son aise dans une composition où la couleur a force de lumière que dans d'autres où elle incarnerait les forces négatives de l'imagination humaine.

L'homme est le moteur du progrès. A la fois promoteur, acteur et témoin : il en est donc totalement solidaire et c'est lui qui en règle les lois de l'harmonie. Dans une composition, il en est de même : l'artiste est l'arbitre de l'équilibre. Les effets de surface — à deux dimensions — ne suffisent pas à donner de la vie, l'à-plant étant neutre par son essence même puisqu'il n'autorise pas une vision complète. Cette troisième dimension si nécessaire donne, seule, du rythme à un tableau. Aux lignes verticales, horizontales, obliques et courbes, l'artiste doit ajouter un élément de moindre importance visuelle qui donne une vibration presque tellurique à l'ensemble. Cet élément offre l'ouverture d'une dimension spatiale qui amène et fait ressortir ce qui doit, dans la composition, être au premier plan. Un bon tableau doit donc posséder cette caractéristique, très délicate à saisir et qui demande beaucoup d'entraînement et de métier. Normand Hudon se souvient — avec désespoir à l'époque — que, à l'Ecole des Beaux-Arts, on lui faisait dessiner *ad nauseam* des vides délimités par un tracé au crayon dur pour justement découvrir quel élément extérieur il fallait ajouter pour obtenir cette troisième dimension. Genre d'exercice comme celui du pianiste qui consiste à faire des gammes à longueur de journée pour apprendre à jouer. Ce qui nécessite une concentration de tous les instants pour obtenir l'effet désiré qui, sur un dessin, est généralement représenté par un élément très secondaire et, sur une peinture, par une tache de couleur différente de l'ensemble.

Un tableau, c'est une entité au départ comme à l'arrivée. Ensemble pictural souligné par le cadre qui le complète, comme une robe accentue

la beauté d'une femme. Et Normand Hudon se donne beaucoup de peine pour habiller chacun de ses tableaux : il choisit lui-même le cadre qui convient et ne confie cette recherche à personne. D'où un complément de personnalité pour l'oeuvre qu'il a réalisée. Il considère qu'un tableau est un tout : toile et cadre. On ne doit ressentir aucun sentiment dépressif en l'examinant. C'est d'abord et avant tout une question d'amour et, si c'est possible, il faut avoir le sourire tout en l'aimant. Un tableau doit rendre les gens réceptifs à ce qu'il y a de plus positif dans la vie : la gaieté. C'est d'autant plus important pour l'amateur d'art que celui-ci, d'une façon générale, se sépare rarement d'une oeuvre qu'il a appris à aimer : il la garde avec lui, pour lui, durant toute sa vie, dans un coin privilégié. Or, Hudon tient par-dessus tout à ce que son oeuvre soit un centre permanent d'intérêt : chaque fois, il se donne et se livre trop pour accepter d'être oublié et relégué dans un endroit obscur et sans gloire.

A la conquête d'un public jusqu'ici oublié et ignoré

La grande ambition de Hudon n'est pas qu'on s'arrache ses tableaux à prix d'or; bien au contraire, il fait un gros effort personnel pour que sa peinture atteigne le plus grand nombre possible de gens, surtout ceux qui jusqu'à maintenant n'ont pas les moyens de s'offrir une toile importante et majeure. Dans ce sens, il est très près du grand public et, de plus en plus, il compose de petits tableaux qui tiennent à la fois du dessin et de la peinture proprement dite. Chacun étant complet par lui-même, il peut les présenter en tant que tels à un public jusqu'ici complètement ignare et qui, tout en ayant soif de participer à l'évolution artistique, n'a pas les moyens de satisfaire son désir d'une façon raisonnable.

Sa première grande expérience dans ce domaine a été sans contredit toute la série de dessins — la plupart en couleurs — qu'il a exécutés en marge du plafond dont on lui a confié l'exécution, au pavillon de l'Energie de l'Expo 67. Il y avait là pour lui un excellent moyen de mettre à exécution sa théorie à l'effet que chacun ait la possibilité d'enrichir à peu de frais sa vision artistique et picturale. Et ce n'est pas chez lui la quête d'une vaine gloriole mais bien un élan sincère qui le porte vers la masse. Il est, hors de tout doute, un grand sentimental. Pour les uns, ce sera une faiblesse; pour les autres, une qualité. Quant à lui, il ne se guide en l'occurrence que sur ce qu'il considère juste.

Lorsqu'il prépara la maquette du plafond, il s'aperçut qu'il aurait à exécuter de nombreuses esquisses avant d'en arriver — pour chaque détail de l'ensemble — au résultat désiré. Plutôt que de se contenter de simples brouillons, il vit là une occasion rêvée de finir chaque esquisse, aussi bien dans le soin du dessin que dans la finition de la couleur. Qu'il s'agisse d'une composition complexe ou d'un sujet simple — un bateau et son environnement ou une mouette en plein vol, un milieu marin ou un seul poisson — il s'autorisa à faire plusieurs versions d'une esquisse donnée en exploitant un certain nombre de variantes. D'une part, il eut ainsi une vue plus précise du travail original à accomplir mais d'autre part il se vit bientôt à la tête d'un imposant ensemble de tableaux dont chacun avait une valeur intrinsèque, portant la marque de son esprit et de son talent.

Tracés d'une main ferme et éclairés de couleurs vives, ces tableaux obtinrent le succès escompté, preuve que Hudon était dans la bonne voie. Il se flatte d'avoir ainsi gagné à la peinture plus d'amateurs que n'importe quel autre artiste canadien.

Depuis le début du siècle, toute une métamorphose s'est opérée : le peintre était d'abord un être mystérieux confiné à la peinture de chevalet (Renoir, Pissaro, Monet), Toulouse-Lautrec permit ensuite à l'art instinctif de descendre dans la rue, Fernand Léger lui donna droit de cité aux yeux du public en l'affichant sur les murs, Picasso révéla la puissance que la peinture exerçait sur la foule et Chagall porta cet art moderne aux nues en décorant le plafond de l'Opéra de Paris. Hudon, quant à lui, veut rendre la peinture accessible à tous, à l'intérieur même de la vie familiale de chaque jour.

Un sourire dédié à la société

C'est principalement dans ses collages que Hudon porte le plus clair de son attention lorsqu'il veut que la satire décrive l'aspect tragique ou comique d'une situation, d'un souvenir, même s'il laisse son imagination prendre le dessus. Ainsi par exemple, peut-être sous l'influence de Goya, il a composé des collages qui soulignent l'absurdité de la guerre; par contre, il créera aussi bien des personnages désopilants dont le but unique est de faire rire. Hudon se défend bien d'avoir aucun rapport d'affinité avec le *pop art* qu'il estime plutôt vulgaire parce que ses adeptes ne se servent pas de leur imagination, mais de bandes comiques ou d'objets qu'ils assemblent sans considération plastique ou esthétique. Et le snobisme s'est emparé de cette nouveauté comme de toutes les autres. Il se refuse à tomber dans ce genre d'exploitation commercialisée, mais ne peut pas toujours y échapper de son plein gré.

Même si actuellement il consacre moins de temps au collage, cette expérience est encore pour lui un sourire qu'il dédie à la société. Un sourire où l'espérance et la joie transparaissent. Le cau-

chemar étant le passé, la joie se manifestant dans le présent et l'espérance, la force de l'avenir. Telle est la représentation de la vie pour Normand Hudon.

Le collage a l'avantage, selon lui, d'apporter un élément un peu spécial qui peut aller jusqu'à l'absurde, en passant par toute la gamme des émotions humaines, avec du rêve et de la féerie par-ci par-là. Le collage, comme dirait M. de la Pallice, c'est l'art de coller des choses sur une toile ! On prend des éléments hétéroclites qui permettent ensuite à l'imagination d'extrapoler et de créer des compositions équilibrées. Braque disait : « J'ai confiance au hasard du pinceau. » Hudon pourrait dire : « J'ai confiance dans les éléments que je colle sur la toile. » Pour ce faire, il prend un premier élément — un objet quelconque ou un timbre, un morceau de papier — et il le place au hasard sur sa toile nue, n'y apportant aucune idée préconçue. Il s'est d'abord assuré qu'il avait à portée de la main d'autres éléments, quatre ou cinq au plus. Là commence son problème : la composition d'un tableau qui porte un message avec cette matière . . . première. Petit à petit, il compose son ensemble en cherchant des rapports d'espace et de volume entre les différents éléments. Jamais il n'a pensé que son collage était fait à l'avance. C'est à force de progresser dans ses essais d'équilibre et d'harmonie qu'il finit par obtenir une forme définitive. Si c'est l'instinct qui a permis à la composition de naître, c'est la raison qui prend ensuite la relève, mais une raison entâchée de doute. Raison et doute ensemble signifient en fait une forme de trac, de timidité innée résultant d'une certaine pudeur. Ce qui n'empêche pas des audaces de sa part, par pure réaction.

L'aventure artistique de Normand Hudon a d'autres centres d'intérêt axés sur des manifestations secondaires de l'art. Comme les affiches de théâtre, les illustrations de volumes et la publication de livres de caricatures. Il aime particulièrement se lancer dans la création d'un livre parce qu'elle lui permet d'y faire participer d'une façon permanente le grand public. Un autre défi en quelque sorte mais dont il ne sort jamais pleinement satisfait. S'il connaissait à l'avance la portée exacte de chacun des gestes qu'il pose quotidiennement, Hudon est persuadé que la vie vaudrait moins la peine d'être vécue. ★

SÉLECTION DE DISQUES

SIBELIUS : Concerto pour violon, op. 47;

BRUCH : Concerto no 1 pour violon, op. 26.

Le violoniste ZINO FRANCESCATTI est accompagné par l'orchestre philharmonique de New York, dirigée par Léonard BERNSTEIN et Thomas SCHIPPERS (COLUMBIA stéréo MS 6731; mono MY 6131).

Couplage excellent de deux oeuvres classiques pour violon et orchestre. Le catalogue des compagnies nous en offre plusieurs versions avec des artistes de renom. Il serait oiseux de se perdre ici en comparaisons; qu'il nous suffise de dire que plusieurs mélomanes feront un choix judicieux en s'arrêtant à la version de FRANCESCATTI. Le concerto de Sibélius nous est habituellement offert seul, ou annexé à une oeuvre orchestrale mineure du maître finlandais. Heifetz, sur Victor, et Spivakovski, sur Everest, nous en ont donné une interprétation de haute classe. Sur le présent disque, Francescatti reste à leur hauteur, sans les surpasser; mais il nous offre en plus une interprétation impressionnante du concerto de Bruch, qui justifie à elle seule l'achat du disque : tonalité exceptionnelle dans l'allegro majestueux et virtuosité sans fioretti dans le finale.

FÉLIX LECLERC : Mes premières chansons (PHILIPS stéréo 840.571 BY : mono B 77,846 L)

La réédition des premiers succès de Félix Leclerc est une initiative excellente. Il est intéressant de comparer cette version Philips avec le premier enregistrement Polydor (orchestrations de Grassi), version reprise chez nous sur Epic. Nous les avons en mains toutes les trois, et la version recensée ici est décidément du Félix Leclerc définitif. L'orchestre a disparu et la guitare n'est confortée que par la contrebasse de Willy Lockwood; la voix de Félix est encore plus austère et plus virile, imprégnée de cette maturité qui ne vient qu'avec le métier. Comme Brassens en France, Félix Leclerc sert une leçon à tous ceux qui se percent un trou dans la chanson à coup de publicité, de gestes, d'orchestres et de mise en scène. Le « chef d'expédition » n'est pas seulement le doyen; il demeure le plus actuel et le plus valide de nos ambassadeurs-chansonniers, avec Vigneault et Léveillée.

Pleins feux sur MONIQUE LEYRAC (COLUMBIA stéréo FS622; mono FL322).

La grande Monique Leyrac nous avait déjà gâtée avec son premier long-jeu sur étiquette Columbia (FS601; FL301); en nous offrant le mariage Vigneault-Léveillé, dans une interprétation hors-classe, elle nous avait donné ce que je considère comme le meilleur microsillon de la chanson canadienne-française (et même française tout court !). Ce second long-jeu est donc un défi et c'est réussi. Il ne surpasse pas, à mon avis, le premier mais nous montre l'étonnante versatilité de l'interprète, de Michel Legrand à Michel Conte, de Vigneault à Ferré, en passant par Calvé, Weil et Schmidt. Le succès mérité de Monique Leyrac, c'est le **triomphe de l'intelligence.** Dans une civilisation qui n'a pas tellement tenu compte de cette faculté chez la femme, il vaut la peine de mentionner cet élément caractéristique de la grande artiste. C'est son intelligence qui transparaît dans son visage, dans ses interprétations et dans toute sa féminité. Le second long-jeu de Monique Leyrac est un disque à avoir. Et un troisième s'en vient !

LE DERNIER DES VRAIS... TEX (LONDON, mono MLP. 10060).

Dans un style très différent, mais avec la même authenticité, TEX nous offre son troisième long-jeu, placé sous le titre de la première chanson qui s'y trouve : « le dernier des vrais coupeurs de bois ». Tous ceux qui connaissent Tex savent déjà qu'il incarne, dans notre chanson, un des personnages les plus originaux et les plus paradoxaux. Ses mets sont durs, crâneurs; le « joual » s'y marie avec une poésie tendre et très humaine; ses rythmes sont violents et sentent le terroir. C'est que Tex est un franc-tireur; on ne reste pas au neutre devant lui; on rêve avec lui ou on le rejette. Je suis personnellement du premier groupe, car Tex est pour moi une « force de la nature », et ce microsillon nous y amène avec lui. Les accompagnements à la guitare sont très à point; la pochette indique qu'ils sont dûe à Tony Romandini, ce qui est vrai pour deux chansons : « l'Bal chez Jos Brûlé » et « Seaway ». Je sais de source sûre que les dix autres chansons du disque sont accompagnées par un autre gui-

tariste de trempe : Lawrence Lepage; la virtuosité de ces deux guitaristes donne encore plus de nerf aux chansons et leur ajoute un brin de nostalgie. Pour les « paperassiers », les intellectuels et les fonctionnaires que nous sommes, l'audition de ce disque est un voyage reposant : c'est s'embarquer avec Tex pour « conter fleurette aux forêts de Mont-Laurier », c'est « trapper du gibier », c'est s'émouvoir devant le banc vide du draveur McNally avec « trente-deux maudits bons hommes qui sourient pour pas pleurer »; c'est un voyage chez les simples, chez les vrais, chez les authentiques.

Autres disques récents présentant un intérêt spécial :

SCHUBERT : Die Schëne Müllerin, avec SOUZAY (PHILIPS PH5900-074/PHM500-074).

BACH : Cantates no 32 et no 79 (SPARTON MUSIC GUILD MS-122/ MG-122).

DUKE ELLINGTON : Will big bands... (REPRISE S-6168/6168).

Jean-Guy Gaulin

AU MAÎTRE DE POSTE, S.V.P.

si non réclamée, retourner après cinq jours à :
CITÉ LIBRE, 5090 Papineau, Montréal 34.
PORT PAYÉ À MONTRÉAL

« Le Ministère des Postes, à Ottawa, a autorisé l'affranchissement en numéraires et l'envoi comme objet de la deuxième classe de la présente publication. »

M PIERRE TANGUAY 99 99
931 RUE PRATT 0089292
MONTREAL 8 PQ CAN 0005 6

CITÉ LIBRE

10 numéros par année

AU KIOSQUE — 50¢ le numéro

ABONNEMENT — $3.50 par année